B. MARDI

N° 338. — 42e Année.

3 DÉCEMBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :

BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière ;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année; Province, 13 fr. » 44 »; La France, 21 fr. »; Allemagne, 18 fr. »; Angleterre, 17 sh. »; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS : ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers *corps du journal*), 3 fr. la ligne. — payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALGAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.

2 décembre, à midi.

2e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	747mm31
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	10°0
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	6°9
Id. *maximum* depuis hier midi	9°9
Id. *minimum* depuis hier midi	5 0
EAU tombée	1mm40
VENT	S
SOLEIL, lever	7 h. 43 m
Id. coucher	3 h. 56 m
LUNE, lever. matin.	9 h. 54 m
Id. coucher. soir.	5 h. 12 m

Edition du matin

BRUXELLES, 2 décembre.

REVUE POLITIQUE.

La démission offerte par M. Victor Lefranc, de ses fonctions de ministre de l'intérieur, a été acceptée par le président de la république française. Le *Journal officiel* l'a annoncé ce matin. La responsabilité ministérielle est donc bien une réalité, sous la constitution Rivet-Vitet, et nous nous demandons quelle plus grande efficacité pratique pourront lui donner les trente commissaires que les bureaux vont nommer, en exécution de l'ordre du jour adopté vendredi, — ces trente commissaires fussent-ils autant de purs Batbies.

Les ministres, réunis hier en conseil, sous la présidence de M. Thiers, ont eu à s'occuper du choix du successeur de M. Lefranc. Rien n'a été décidé, et un nouveau conseil a dû se tenir aujourd'hui.

On ne peut qu'approuver le gouvernement de ne pas apporter trop de précipitation dans une affaire aussi délicate et, en ce moment, aussi grave. Il est fort difficile, à la vérité, que le président de la république demeure longtemps en face des droites coalisées et décidées à ne point lui laisser de répit, avec un ministère entamé et disloqué. Mais d'autre part, pour tenir tête à des ennemis aussi disciplinés que le sont les monarchistes irréconciliables et aussi acharnés à sa perte, il lui faut un ministère solidement constitué, agissant avec une inflexible détermination, en vertu d'un plan nettement et fermement conçu. Un peu de réflexion n'est pas de trop pour constituer un tel cabinet, dont la composition doit être l'expression complète de la situation nouvelle, au point de vue gouvernemental, et qui ne peut se former, par conséquent, avant que la majorité du 29 novembre se soit elle-même bien reconnue et solidement unie.

C'est de quoi l'on s'occupe, d'ailleurs, dans les divers groupes parlementaires qui se sont serrés autour de M. Thiers et l'ont fait triompher dans le scrutin de vendredi. Une de nos correspondances de Paris nous donne d'intéressants détails sur une séance tenue hier par la gauche républicaine, et à laquelle assistaient un certain nombre de membres du centre gauche. La situation y a été envisagée sous ses divers aspects, et l'on y a reconnu la nécessité d'une union étroite entre toutes les nuances républicaines pour défendre le gouvernement actuel et la république, sans que pour cela personne fût obligé d'aller jusqu'à une abdication d'opinions et de principes.

Cette union pourra suffire provisoirement aux nécessités de la défense, mais la situation n'en restera pas moins infiniment précaire, et il importe de trouver le moyen d'en faire sortir le gouvernement et le pays. Avec la composition actuelle de la Chambre, il n'y a pas à y songer. C'est donc vers une transformation de cette Chambre elle-même qu'il faut tourner ses efforts, et on le comprend très-bien à gauche. La logique voudrait, puisque le pays doit être appelé à départager le gouvernement et l'Assemblée, que l'on eût recours à la dissolution pure et simple. Mais cette mesure est trop radicale aux yeux de beaucoup de membres timorés du centre gauche qui s'en effraient comme d'une sorte de révolution. Aussi en vient-on, même parmi les partisans avoués de la dissolution, à ne plus montrer une répugnance invincible pour l'expédient ou le terme moyen d'un renouvellement partiel. D'après les informations qui nous sont transmises, il serait question d'engager le gouvernement à prendre l'initiative d'une proposition dans ce sens, après s'être assuré de l'appui et du concours des 372 votants qui, le 29, ont exprimé leur pleine confiance en lui.

Si le gouvernement s'y décidait, le succès ne serait pas douteux, car l'extrême gauche elle-même, après avoir constaté l'impossibilité d'obtenir le renouvellement intégral, ne pourrait que se rallier au renouvellement partiel qui assurerait tout au moins à la république une majorité compacte et décisive.

De toute façon, que ce soit, par cette proposition ou par une autre, il faudra que le gouvernement, aussitôt le ministère reconstitué, s'affirme par un acte sérieux et vigoureux, qui rallie et resserre autour de lui sa majorité. Nous verrons à quoi il se décidera.

En attendant, il semble urgent qu'il ne tarde pas à donner à l'opinion publique la satisfaction qu'elle demande au sujet du général Ducrot et de ses listes de suspects. Comme le dit fort bien le *Journal des Débats*, la place de M. Ducrot est aujourd'hui au sein de la droite de la Chambre, où l'on a besoin de renfort, et non à la tête d'une armée où le gouvernement ne peut le laisser sans péril.

Une dépêche de Berlin nous fait connaître les principaux personnages compris dans la fameuse fournée de pairs. Le nombre des nouveaux membres, beaucoup plus restreint qu'on ne l'avait supposé d'abord, paraît tout à fait insuffisant pour faire passer la loi des cercles à la Chambre haute, si la majorité persiste soit à maintenir ses amendements, soit à en proposer de nouveaux. La liste ainsi réduite est considérée comme un compromis entre les ministres qui étaient divisés d'opinion. M. de Roon aurait préféré accepter la transaction offerte par l'opposition de voter la loi si le gouvernement renonçait à une fournée de pairs, tandis que le comte Eulenbourg était d'avis d'emporter de haute lutte le vote de la loi. Cette divergence, dit-on, aurait pris un moment le caractère d'une crise ministérielle. Quoi qu'il en soit, on croit que la loi sera votée sans modifications nouvelles. L'extrême droite, il est vrai, paraît être décidée à proposer des amendements que le ministre de l'intérieur a déclarés d'avance inacceptables, et même elle ne désespérerait pas d'obtenir encore certaines concessions. Mais si le gouvernement s'y laissait entraîner, il ne ferait que déplacer la difficulté et se trouverait inévitablement, ce qu'il ne peut point vouloir, à coup sûr, en conflit avec la Chambre des Représentants.

Les organes autorisés du parti libéral déclarent, en effet, que ce parti est désormais engagé d'honneur à ne plus admettre de changement à la loi, telle qu'elle est sortie des derniers votes de la Chambre des Représentants. De nouvelles négociations avec les partis libéraux, en vue de leur arracher encore des concessions, auraient pour seul effet de provoquer une crise plus grave que toutes celles que la question a déjà fait naître. C'est l'espoir du parti féodal, mais il sera certainement déçu.

La conférence austro-prussienne de Berlin, pour la question sociale, a terminé ses travaux le 29 novembre et paraît réellement ne pas être allée au delà d'une enquête destinée à préparer une étude ultérieure. Le programme que le télégraphe a fait connaître, il y a quelques jours, d'après un journal de Berlin, n'était que la reproduction du questionnaire qui, il y a plusieurs mois, avait été soumis par le ministre de l'intérieur à une réunion libre de délégués et d'hommes spéciaux, réunion à laquelle ont assisté M. Schultze-Delitsch et d'autres économistes. Le journal qui a réédité ce programme à l'occasion de la conférence a fait une complète confusion, en donnant pour des solutions admises officiellement ce qui n'était qu'une série de questions soumises à une commission tout officieuse.

La crise ministérielle en Hongrie vient de recevoir la solution que nous avions prévue. L'Empereur a accepté la démission du comte Lonyay et de ses collègues, et a chargé l'un des membres de ce cabinet, M. Szlavy, de former un nouveau ministère. Provisoirement les anciens ministres continueront à gérer les affaires de leurs départements respectifs.

La Chambre des Députés, après avoir reçu communication de ces faits, s'est ajournée jusqu'à convocation ultérieure.

La Diète de Bohême fonctionne paisiblement, grâce à l'absence volontaire des pointus du parti tchèque. Deux de ces députés se sont présentés à la séance et ont prétendu faire une interpellation sans avoir préalablement prêté le serment d'usage entre les mains du président. On les a éconduits. Les autres ont rédigé un mémoire expliquant les motifs de leur abstention et dans lequel ils qualifient la Constitution d'instrument de réaction sans aucune valeur légale. L'Assemblée a renvoyé ce factum à l'examen d'une commission.

La rentrée du roi Georges de Grèce dans sa capitale n'a pas simplifié la situation, qui paraît plus inextricable que jamais. La dissolution de la Chambre et le maintien au pouvoir de M. Deligeorgis vont mettre de nouveau en ébullition les passions politiques et les compétitions ambitieuses. L'opinion est complétement désorientée et nous allons probablement assister à de nouvelles crises. Le pire de tous les dénoûments serait celui dont paraît se préoccuper une certaine partie du public athénien, comme d'un projet conçu et mûri depuis longtemps, et qui consisterait à abolir ou à suspendre la Constitution et à offrir au Roi le pouvoir absolu. Il s'agirait, on le voit, de répéter en Grèce la comédie qui s'est jouée jadis en Danemark, sous le règne de Frédéric II. Heureusement de pareils projets, qui peuvent germer dans certaines têtes, n'ont aucune chance de se réaliser.

On peut juger par les inquiétudes qui se manifestent de la sorte à quel point il est urgent qu'il intervienne une solution satisfaisante de cette interminable question du Laurium, qui, d'ailleurs, menace d'amener de fâcheuses conséquences pour le royaume. Les deux puissances intéressées, fatiguées de toutes les fins de non-recevoir que le gouvernement hellénique oppose à leurs réclamations, pourraient bien perdre patience et recourir à des mesures de coercition. A Vienne, cette dernière éventualité cause de vives alarmes, car l'Autriche a à sauvegarder dans les échelles du Levant de grands intérêts commerciaux qu'un blocus éventuel des ports grecs, par exemple, jetterait dans une profonde perturbation. Aussi paraît-il certain que l'Autriche agit à Athènes, ainsi qu'à Versailles et à Rome, pour amener les partis en litige à une prompte transaction.

Post-scriptum.

Comme nous le disons ci-dessus, c'est par suite d'un compromis entre les ministres prussiens, que la fournée de pairs, dont on a tant parlé depuis quelques semaines, s'est trouvée réduite à vingt-cinq noms. Il paraît cependant qu'une partie du ministère ne se tient point pour satisfaite de cette transaction, et notre correspondant de Berlin nous mande, par le télégraphe, qu'une modification ministérielle est considérée comme inévitable, dans un avenir plus ou moins rapproché.

Le bruit a même déjà couru que le ministre de la guerre, M. le général de Roon, avait donné sa démission et qu'elle était acceptée. Mais notre correspondant nous avertit de n'accepter cette nouvelle que sous bénéfice d'inventaire.

Dans sa séance d'aujourd'hui, l'Assemblée de Versailles a commencé la discussion des articles du budget.

Il n'y a eu aucun incident.

La Chambre a décidé que les bureaux procéderaient jeudi à la nomination des membres de la commission qui aura, conformément à l'ordre du jour voté le 29 novembre, à s'occuper des mesures relatives à l'organisation des pouvoirs et à la responsabilité ministérielle.

Le conseil communal de Bruxelles s'est réuni aujourd'hui à deux heures sous la présidence de M. le bourgmestre.

La taxe communale sur les débits de boissons alcooliques et de tabac a donné lieu à un court débat.

Un amendement tendant à réduire de moitié, — dix francs au lieu de vingt, — la taxe sur les petits débits a été proposé par M. Jacobs. Appuyé par M. Veldekens, combattu par M. Schmidt au point de vue financier, par M. Durant au point de vue moral, la taxe ayant surtout cette portée, aux yeux de l'honorable membre, de réduire la consommation des boissons alcooliques, en mettant obstacle à la multiplication des débits, cet amendement n'a pas été adopté.

L'ensemble du règlement relatif à la taxe a été voté à l'unanimité moins une voix, M. Veldekens.

L'assemblée a repris ensuite la discussion du budget de la ville pour l'exercice 1873, au chapitre des dépenses extraordinaires.

M. l'échevin Fontainas a fait, au nom de la section des finances, un rapport sur une proposition relative au remboursement des rentes perpétuelles. La section et le collége proposent le remboursement au taux de vingt fois l'intérêt annuel. A cet effet, un crédit d'un million serait inscrit aux dépenses extraordinaires, et les prélèvements à faire sur les emprunts seraient augmentés de la même somme, sans que le chiffre des emprunts en fût modifié.

Ces conclusions, appuyées par M. Becquet, ont été adoptées. Une somme d'un million a été inscrite au budget en recettes et en dépenses. C'est, selon l'expression de M. le bourgmestre, une véritable dépense pour ordre.

La question de la reconstruction de l'église Saint-Nicolas et de la transformation du quartier a soulevée une discussion intéressante.

M. E. Allard a combattu les propositions du collége. Pour lui, construire une nouvelle église c'est se lancer dans l'inconnu, à preuve l'église de Laeken et l'église Sainte-Catherine; c'est dangereux au point de vue financier, et ce n'est pas une utilité communale.

Il s'agit d'une des plus petites paroisses de la ville, qui compte onze paroisses pour 170,000 habitants, alors que, d'après la loi de germinal an X, elle n'en devrait avoir qu'une par justice de paix. La paroisse de Saint-Nicolas n'a que 9,000 habitants. A quelques pas de là s'élève une nouvelle église monumentale, très-vaste, l'église Saint-Catherine, pour une paroisse de 15,000 habitants. Non loin, une autre paroisse, la plus petite, celle du Beguinage, 7,000 habitants. Rien de plus naturel que de répartir les paroissiens de Saint-Nicolas sur Sainte-Catherine et le Béguinage, sans parler de Saint-Jacques sur Caudenberg qui n'a que 9,000 paroissiens. Il y aura des difficultés administratives, il est plus aisé de créer des paroisses que d'en supprimer, mais pour l'honorable membre l'utilité communale domine tout. Comme il ne voit ici qu'une inutilité, il propose d'effacer du libellé de l'art. 4 des dépenses extraordinaires les mots « église Saint-Nicolas; reconstruction » et d'inscrire à cet article un crédit d'un million pour la transformation du quartier. Dans les développements de sa proposition, l'orateur a rappelé les rétroactes de cette affaire qui a déjà occupé le conseil en 1865. Au surplus, M. Allard n'est pas partisan de la reconstruction de l'église Saint-Nicolas sur l'emplacement actuel. Si le maintien de la paroisse est imposé au conseil, au moins que la nouvelle église soit cachée autre part.

M. Trappeniers s'est rallié à la proposition de M. Allard. Cet honorable membre se prononce pour le transfert de la paroisse de Saint-Nicolas au temple des Augustins.

M. l'échevin Orts a répondu à ces deux orateurs. A M. Allard d'abord : Personne ne conteste la nécessité de transformer le quartier. Faut-il reconstruire l'église? Il faut la démolir, car son maintien dans son état actuel est incompatible avec la transformation du quartier. Pour démolir sans reconstruire, il faut la suppression de la paroisse. Mais la commune n'ayant rien à y voir, la commune n'étant consultée en pareil cas que tout à fait officieusement, la commune n'ayant aucune autorité ni pour la création, ni pour la suppression, ni même pour la délimitation des paroisses, il faut le consentement de l'autorité ecclésiastique et du gouvernement. L'autorité ecclésiastique consentira-t-elle? Jamais de la vie. Le nombre des paroisses de Bruxelles a été fixé en 1802; il n'a pas changé; onze paroisses en 1802, quand la ville n'avait que 70,000 habitants, onze paroisses en 1872, alors que la ville a plus de 170,000 habitants. Dans ces conditions le consentement du clergé est un rêve; quant au gouvernement, ce n'est pas sur lui qu'on peut compter maintenant pour obtenir des suppressions de paroisses. (Sourires.) Faire des démarches dans ce sens, c'est perdre du temps. Une dernière considération, tirée de l'origine de la paroisse. En 1802, il n'était question que de dix paroisses. Les habitants de la 8e section se sont adressés au gouvernement par l'intermédiaire officieux de la commune. Le préfet de la Dyle, représentant du pouvoir central, leur a fait cette réponse : Le gouvernement s'est obligé à mettre à la disposition des paroisses des bâtiments publics qu'il possède. Il n'a pas d'église dans la 8e section, et il n'a nulle envie d'en acheter ou d'en bâtir une. Si on lui en donnait une, la difficulté cesserait, et la création d'une onzième paroisse ne ferait pas un pli. — Et alors les habitants ont acheté l'ancienne église Saint-Nicolas qui avait été acquise par un particulier, à la révolution française; ils l'ont meublée à leurs frais; ils en ont fait don à l'Etat, et ils ont obtenu leur paroisse. Il y a là une tradition locale qui, d'après M. Orts, doit être respectée.

Le déplacement proposé par M. Trappeniers est, aux yeux de l'honorable échevin, aussi peu pratique que la proposition plus radicale de M. Allard. Les difficultés avec l'Etat et le clergé seront à peu près les mêmes; mais, en supposant même leur consentement, aura-t-on le temple des Augustins gratis. Si le Finisterre en est déclaré propriétaire, on ne l'aura pas, et surtout pas pour rien. Si c'est l'Etat, la cession gratuite n'est guère plus vraisemblable. Mais, même dans cette hypothèse, il faudrait des millions pour faire du temple des Augustins, qui menace ruine, une église monumentale, ce qui serait indispensable pour une église située dans un nouveau quartier au carrefour des plus beaux boulevards de la ville.

Telles sont, en résumé, les observations de l'honorable échevin. M. Allard n'en a pas moins maintenu sa proposition; il est persuadé qu'elle ne sera pas agréée par le gouvernement et le clergé, mais au moins le conseil ne sera pas responsable du maintien d'une paroisse inutile, et d'une reconstruction onéreuse.

Après quelques autres observations la discussion a été close, l'article libellé par le collége a été voté; la proposition de M. Allard a été rejetée par 19 voix contre 10.

Ont voté pour : MM. de Keyser, Leclercq, Durant, Walravens, Hochsteyn, Mommaerts, Schmidt, Demeure, Allard et Trappeniers.

Ont voté contre : MM. Godefroy, Depaire, Tielemans, Jacobs, Becquet, Capouillet, Pigeolet, Walter, Vanderstraeten, Weber, Veldekens, Waedemon, Funck, Orts, Lemaieur, Fontainas, Couteaux, Cattoir et Anspach.

A propos du subside alloué au concessionnaire du théâtre royal de la Monnaie, M. Allard a présenté quelques observations. Il a demandé au collége s'il n'y avait pas lieu de prendre des mesures pour imposer au concessionnaire l'exécution de certains articles du cahier des charges qui ont été méconnus; les débuts, en effet, ne sont pas encore terminés; ils devraient l'être depuis six semaines; et plusieurs emplois sont confiés à des artistes en représentation.

Ce n'est pas là ce que le conseil a voulu quand il a augmenté le subside.

M. l'échevin Funck a rappelé à M. Allard que l'espoir et le but du conseil, lorsqu'il a augmenté le subside, était de faire de la Monnaie un théâtre de premier ordre. Ce but est atteint. Le théâtre a acquis un rang élevé. Sa situation est relativement bonne, brillante sous certains rapports; le cadre, orchestre et chœur, a été singulièrement perfectionné. Le concessionnaire s'impose des sacrifices qui faisaient de l'application rigoureuse du cahier des charges une véritable injustice. Il fait preuve de bonne volonté; en somme il a tenu sa promesse. Quand on revient des théâtres de Paris on rentre avec satisfaction au théâtre de la Monnaie.

Un amendement de M. Godefroy, tendant à une réduction de 20,000 francs sur le crédit des fêtes publiques, a été rejeté.

Le conseil s'est formé en comité secret à cinq heures et un quart pour voter les articles du budget relatifs aux traitements.

Au bout de quelques instants la séance publique a été reprise, et le budget voté.

Le conseil s'est séparé à cinq heures et demie.

Grâce à l'organisation d'un service télégraphique extraordinaire, nous avons pu recevoir dès vendredi soir une analyse du discours prononcé ce même jour par M. Thiers devant l'Assemblée de Versailles, — analyse détaillée, et donnant, comme nos lecteurs ont pu s'en convaincre, une idée très-exacte de ce remarquable discours.

Plusieurs de nos confrères nous ont emprunté ce télégramme particulier. Ils ont oublié de citer la source de leur emprunt. Nous sommes trop habitués au procédé pour nous en étonner.

Mais nous devons une mention spéciale au *Courrier de Bruxelles* qui a perfectionné la chose.

De ce service particulier de *l'Indépendance belge*, la feuille cléricale, avec une admirable désinvolture, n'a pas hésité à faire un « service particulier du *Courrier de Bruxelles*. » C'est sous cette rubrique qu'elle publie notre télégramme.

Voilà un service particulier qui n'est pas coûteux : une paire de ciseaux !

On lit dans *le Journal de Gand :*

« L'Association libérale et constitutionnelle de Gand s'est réunie hier, à 11 heures, à l'effet de discuter sur une proposition faite par vingt membres, dans le but d'obtenir l'appui des libéraux gantois en faveur de l'école normale laïque organisée à Ninove, à la suite de la dissolution de l'école officielle de cette ville.

» On se rappelle qu'un des premiers actes de l'administration catholique de Ninove, élue il y a quelques mois, fut de dissoudre l'école normale de cette ville, de renvoyer les professeurs, et de livrer à l'évêque de Gand et à ses frères de toutes couleurs, le bâtiment, le matériel et les élèves de cet établissement.

» A la suite de ces faits, qui excitèrent l'indignation de toute la partie non crétinisée de la Belgique, quelques courageux citoyens se réunirent et organisèrent une école laïque. C'est cet établissement qu'il s'agit d'appuyer aujourd'hui.

» L'Association libérale de Gand a décidé à cette occasion :

» 1° L'envoi d'une adresse aux libéraux de Ninove.

» 2° La nomination d'une commission de vingt membres chargés d'organiser une souscription et de rechercher tous autres moyens, pour venir en aide à l'œuvre patriotique entreprise par les libéraux de Ninove. »

Actes officiels. (Extraits du *Moniteur*.)

— MONNAIES. — Par arrêté royal du 1er décembre, la démission de M. J. Stas, commissaire des monnaies, est acceptée.

Banque Nationale.

SITUATION HEBDOMADAIRE. — 28 NOVEMBRE 1872.

	ACTIF.	PASSIF.
Capital	»	25,000,000 00
Encaisse métall. Espèces et lingots	111,886,224 74	»
Portefeuille : Effets à l'encaissement 4,579,977-53; Aut. val. sur la Belgique 243,559,688-27; Val. comm. sur l'étrang. 42,342,928-53; Id. remb. en Belgique. 000,000-00	290,482,594 33	»
Billets de banque en circulation	»	262,200,880 00
Fonds publics	1,552,218 52	»
Fonds publics de la réserve	16,512,684 07	»
Réserve	»	16,512,824 34
Avances sur fonds publics belges	3,517,778 00	»
Comptes courants : Trésor public 71,256,314-21; Compt* partic*. 46,243,756-62	»	117,500,070 83
Immeubles, matériel et mobilier	3,987,761 93	»
Trésor public—Fonds publics déposés	153,751,713 00	»
Trés. public.—Dépôts en num. et fonds pub.	»	153,989,888 00
Dépôts volontaires	36,973,700 00	»
Déposants	»	36,973,700 00
Valeurs de la caisse générale d'épargne et de retraite	20,116,736 04	»
Caisse générale d'épargne et de retraite, compte valeurs	»	20,116,736 04
Divers	»	6,464,311 42
Trésor franç., valeurs encaissées	9,786,302 46	»
Trésor franç., valeurs à encaisser	»	9,809,302 46
	648,567,713 09	648,567,713 09

Le secrétaire, JOS. DUPONT. — Le gouverneur, EUG. PRÉVINAIRE.

M. Doucet fils a été nommé, par le conseil communal de Bruxelles, administrateur des hospices et de la bienfaisance.

— Le budget du Mont-de-Piété de Bruxelles, pour l'année prochaine, s'élève en recettes à 197,210 francs, et en dépenses à 183,857 francs. Bénéfice présumée : 13,353 francs. Le chiffre des bénéfices continue à décroître, par suite des diminutions successives du taux d'intérêt et des avantages que les emprunteurs ont dû retirer de cette mesure.

En consultant le tableau résumant les opérations du mont-de-piété depuis sa réorganisation, en vertu de la loi du 30 avril 1848, on trouve que c'est pendant 1865 que le chiffre des profits de cet établisssement a été le plus considérable, puisqu'il s'est élevé pour cette année à la somme relativement énorme de fr. 61,384-92. Le chiffre le plus bas des bénéfices réalisés avait été jusqu'ici celui de l'année 1850, où il ne fut que de fr. 19,760-23. En 1871, il était encore de fr. 23,366-37. La moyenne des bénéfices pendant une période de près d'un quart de siècle a été d'environ 40,000 fr. annuellement.

Pendant les deux dernières années (1870 et 1871) le nombre d'engagements a été de 308 mille et quelques centaines de francs pour chacune; c'est 1855 qui a donné le chiffre le plus élevé; il y eut 335,375 engagements, et c'est dans cette année aussi qu'il y eut le plus de dégagements, soit 319,193. La moyenne des engagements a été de 235,000 annuellement. Le chiffre le plus bas, obtenu en 1858, a été de 135,555, et c'est encore dans cette même année que le nombre des dégagements a été le moindre, 137,495. La moyenne a été de 228,000 ou 7,000 de moins que la moyenne des engagements.

C'est en 1866 qu'il a été vendu le plus de gages, soit 10,913, d'une valeur totale de 141,598, somme la plus forte obtenue jusqu'ici. On n'a pas oublié que ce fut pendant cette fatale année que l'épidémie cholérique exerça surtout ses ravages dans l'agglomération bruxelloise.

Ajoutons à ces détails statistiques, qui ont leur importance, que c'est en 1870 que la valeur totale des gages déposés a atteint le chiffre le plus considérable, qui s'est élevé à *quatre millions* 375,596 francs.

Le chiffre le moins élevé a été de *un million* 238,328 francs, en 1858, année qui est celle où il y a eu, comme nous l'avons dit plus haut, le moins d'engagements et le moins de dégagements. Enfin la moyenne de la valeur totale des gages donne la somme d'environ *deux millions* 800,000 francs.

En résumé, l'année 1871 présente une nouvelle augmentation dans le nombre d'engagements, mais elle est beaucoup moins considérable que celle qui s'est produite depuis quatre ans. D'un autre côté, le nombre des dégagements a atteint un chiffre beaucoup plus élevé que celui des années précédentes. Faut-il y voir un indice que la population a éprouvé moins de gêne? On prétend que oui.

Le taux d'intérêt n'est plus que de 7 p. c. aujourd'hui.

— *Ventre affamé...* Vers onze heures du matin, vendredi dernier, un ouvrier tailleur âgé de 27 ans, originaire du village de Linkebeek, près de Bruxelles, entra dans un de ces petits cafés établis aux environs de la place de l'hôtel de ville, rue du Poivre, où les ouvriers vont prendre leur déjeuner ou leur goûter; il s'y fit servir deux tasses de café, plus un pain de *deux livres*, qu'il dévora, c'est le mot, en peu d'instants, mais quand vint le quart d'heure de Rabelais, ce consommateur de si bon appétit, déclara ne pouvoir solder la carte à payer, qui était de *cinquante-deux centimes*, ce que voyant le cafetier, invita notre homme qui s'exécuta de bonne grâce, à le suivre au bureau de la Permanence. Là il avoua sans détour à l'officier de police que n'ayant plus mangé depuis trois jours et se trouvant sans ressources, sans asile, ne sachant que devenir, il s'était arrêté à ce moyen extrême pour satisfaire son estomac. On s'est empressé de lui donner l'hospitalité à l'*Amigo*, où il est écroué provisoirement du chef de vagabondage.

— Se disposant à regagner bien tardivement son gîte, un habitant de Molenbeek-Saint-Jean, nommé Ch. St....., demeurant rue Sainte-Marie, alla tomber, pendant la nuit, vers une heure et demie du matin, dans les eaux du canal, quai au Bois, à Bruxelles. Heureusement pour lui que deux bateliers, au bruit de sa chute et à ses cris de détresse, accoururent et parvinrent à le retirer, à l'aide d'un crochet, de sa périlleuse situation. Cet attardé en a été quitte pour un bain froid et la peur.

— On lit dans l'*Opinion* d'Anvers :

« Une scène tragi-comique d'un caractère tout particulier s'est passée hier soir au quai Saint-Michel. Le bedeau du couvent des Récollets se trouvait en bonne fortune et avait avec la dame de ses pensées une conversation des plus vives et des plus intéressantes. Malheureusement le lieu était mal choisi, au bord du fleuve, derrière le dépôt de briques qui encombre le quai. Des gamins ayant aperçu le couple amoureux, se glissèrent derrière les briques pour admirer « le petit père » (*de kleine pater*). Un agent de police les suivit... La dame, à la vue du représentant de l'autorité, voulut repousser le galant bedeau. Celui-ci, surpris de cette rigueur inattendue, fit un faux mouvement et tomba dans le fleuve, d'où il fut retiré, assez grièvement blessé, par deux ouvriers charbonniers. La dame a été conduite à l'amigo et le bedeau à l'hôpital d'abord, pour y être pansé. »

— UN REVENANT. — On écrit de Londres à *l'Opinion* d'Anvers :

« Depuis plus de deux mois, un revenant a choisi pour théâtre de ses exploits les environs de Peckham. Ce serait, paraît-il, un individu qui a parié 1,000 liv. st. (25,000 fr.) de faire le fantôme pendant trois mois consécutifs sans être pris; après la dernière soirée, il doit toucher cette somme. On ajoute qu'il appartient à une bonne famille, mais personne ne sait qui il est.

» Voici, d'après les on-dit, comment il procède : il a un pardessus très-long, entièrement doublé de blanc, sous ce pardessus il porte une espèce de vêtement noir sur lequel est peint un squelette, à l'aide d'une composition phosphorescente; ce vêtement est fixé au moyen de lanières à un chapeau, lequel à l'aide d'un ressort adapté aux épaules, probablement, s'élève et en même temps fait jouer un mécanisme qui change la coiffure qu'il porte en tête de mort dont les orbites des yeux, le nez et la bouche sont lumineux. Cet individu, qui atteint ainsi une longueur de 9 à 10 pieds, est chaussé de souliers également à ressort qui lui permettent de franchir les haies et les murs peu élevés comme ceux qui entourent les cimetières. Lorsqu'il rencontre des gens qu'il veut effrayer, il les dépasse, puis profite du moment où ils ne font pas attention à lui, pour retourner son pardessus, revenir sur les talons du passant et pendant que d'une main il lui tire le collet de son habit, de l'autre il fait jouer le mécanisme de son chapeau. La personne qui se sent touchée se retourne alors et se trouve devant le spectre dont je vous ai décrit l'aspect effrayant. Aussitôt son effet produit, le fantôme fait jouer les ressorts de sa chaussure et disparaît derrière une haie ou un mur. C'est ainsi qu'il a fait lorsqu'il a été vu par la police; c'était près d'un cimetière dont il a franchi la clôture et est allé tomber au milieu de quatre hommes qui ont eu tellement peur que le revenant a pu se sauver sans qu'ils puissent dire ni par où, ni comment. Notez bien que ce personnage, une fois qu'il a resserré les ressorts des mécanismes qu'il porte et dont personne ne saurait exactement donner la description, et que son pardessus est remis à l'endroit, ce personnage, dis-je, n'a rien qui puisse le faire reconnaître parmi les autres passants.

» On croit savoir qu'il a encore près d'un mois à faire ses farces lugubres ponr gagner son pari; mais les ordres donnés pour le prendre sont des plus sévères; ordre est donné de faire feu sur lui aussitôt qu'on l'apercevra. Malgré cela, son audace est des plus extraordinaires et pourrait bien lui jouer un mauvais tour.

» Plusieurs Belges et Français, peu superstitieux de leur nature, doivent se rendre pendant quelques soirs à Peckham, afin de rencontrer, s'il est possible, cet insaisissable fantôme et d'éclaircir tout à fait le mystère qui l'enveloppe. »

— On lit dans l'*Organe de Mons* :

« Les jésuites veulent décidément provoquer des scènes de désordre en notre ville. Jeudi soir des élèves de l'établissement de la rue des Dominicains, conduits par un père, ont circulé sur le champ de foire en criant : *Vivent les jésuites! à bas les libéraux!* et en insultant sur leur passage différentes personnes, entre autres un sous-officier des chasseurs à pied qui ne disait mot. Mais cette provocation a été relevée; les élèves des révérends et leur conducteur en tricorne ont été entourés instantanément par une foule énorme, qui les a hués avec énergie.

» La nouvelle de cette algarade s'étant rapidement propagée en ville, nombre de nos concitoyens ont pris le chemin de la rue des Dominicains; un attroupement considérable s'étant formé devant le collége Stanislas, toute la police a été mise sur pied, commissaires en tête, et M. le bourgmestre lui-même s'est rendu sur les lieux. On redoutait des scènes fâcheuses, car notre population, provoquée de la sorte, était dans un grand état d'exaspération. — Pendant plusieurs heures la foule a stationné devant le collége, manifestant son indignation et se montrant bien décidée à ne point se laisser braver par la noire engeance.

Vers dix heures tout était rentré dans le calme.

— Les journaux de Charleroi mentionnaient, ces jours derniers, qu'un incendie s'était déclaré dans le carré du puits *Sébastopol* du charbonnage du Trieu-Kaisin; cet incendie a eu des suites funestes.

La cage rougie est retombée au fond du puits et a mis le feu au guidonnage.

Grâce au courage et à l'intelligence déployés par le directeur des travaux, M. Dieu, le chef-porion Beghin et le reste du personnel dirigeant la mine, les ouvriers du fond purent être sauvés.

On se félicitait de n'avoir à déplorer la mort d'aucun mineur lorsque l'on apprit que deux porions étaient descendus par le puits de *la Ferme* et avaient ouvert deux portes d'aérage dans un bouveau intermédiaire.

Cet acte imprudent et téméraire, exécuté malgré les ordres du directeur, eut des conséquences fatales. Le courant d'air chargé d'acide carbonique a reflué sur ces deux ouvriers qui ont été asphyxiés. Dix-sept chevaux qu'on n'avait pu encore remonter eurent le même sort. En outre, l'incendie avait gagné un bouveau inférieur et menaçait même de s'étendre dans les travaux.

Les ingénieurs des mines Lambert, Depoitier et Smeysters se trouvaient sur les [illegible] que plusieurs directeurs [illegible] ...eux, ainsi [illegible] sins. L'anxiété [illegible] charbonnages voi[illegible] était extrême. Enfin un changement de direction de l'aérage, ordonné par le directeur des travaux, arrêta l'incendie.

— Le comité verrier de Charleroi s'est réuni mardi dernier; l'assemblée était nombreuse, presque tous les maîtres de verreries y assistaient.

Le but de la réunion était d'organiser le chômage partiel dans les divers établissements verriers, chômage que la cherté du combustible, des sulfates de soude et de la main-d'œuvre rend indispensable en présence des hauts prix de revient, qui ne permettent pas de diminuer les prix de vente des verres à vitres.

Il a été décidé que 50 fours seraient mis hors feu *à bref délai* et que le chômage de ces 50 fours durerait jusqu'au 1er *avril prochain*. Cette mesure va être mise à exécution, les maîtres de verreries ont déjà pris les dispositions nécessaires pour la rendre efficace.

La décision de nos maîtres de verreries réduit donc des 2/5 environ le nombre de fours existant actuellement.

— On lit dans *le Progrès* de Charleroi :

« La navigation est de nouveau interrompue sur tout le parcours de la Sambre par suite de la crue extraordinaire des eaux, et il n'est guère permis de prévoir quand elle pourra être reprise.

» Un grand nombre de bateaux et de baquets, qui avaient profité des deux jours de navigation du commencement de cette semaine pour descendre la rivière et aller attendre leur tour de chargement à nos divers rivages, sont fortement amarrés.

» Jusqu'ici les eaux de la Sambre ne sont pas sorties de leur lit, mais il n'en est pas de même de l'Eau d'Heure, car d'après les renseignements que nous recevons ce matin, la vallée que traverse cette petite rivière si impétueuse, est en grande partie inondée et des dégâts assez importants seraient déjà signalés. »

— On nous écrit de Liége, 30 novembre :

« Après un léger temps d'arrêt, la crue de la Meuse a repris plus menaçante, et, dès hier matin, le niveau s'en était élevé encore de 60 centimètres. Il s'en faut de très-peu de choses que notre fleuve n'atteigne le niveau des graves inondations de 1850, qu'il aurait certainement dépassé cette année, si les travaux de la dérivation de la Meuse n'avaient été exécutés. Actuellement, les gros coups d'eau s'échappent par le lit de la dérivation, et la ville est préservée des inondations dont avant la dérivation du fleuve elle avait si souvent à souffrir.

» Par un temps de grosses eaux, Liége, sans le moindre frais, est devenu port de mer, car loin que la navigation soit interrompue, elle n'est que plus active sur notre beau fleuve sillonné fréquemment par des bateaux d'un tonnage comme on n'a pas l'habitude d'en voir en cette ville.

» Tous ces bateaux arrivant à Liége sont amarrés le long des quais de la Batte et Saint-Léonard, où l'on en opère le chargement ou le déchargement en évitant ainsi de passer sous les ponts dont les travées, à cause du haut niveau de la Meuse, n'ont plus l'élévation nécessaire pour livrer passage au batelage. »

— On lit dans *l'Ami de l'Ordre*, de Namur :

« Les eaux continuent de monter.

» Depuis ce matin, la crue a augmenté de 10 centimètres. Elle atteint maintenant, à l'échelle du Musée archéologique, 4 m. 60 cent. de hauteur.

» L'eau déborde de toutes parts. Le parc de la Plante est inondé, ainsi que la rue des Bouchers, le bas du Marché-au-Foin, le quai qui se trouve derrière le jardin de l'hospice d'Herscamp, le bout de la rue Basse-Neuville, une partie de la rue Saint-Nicolas, la place Lilon et la rue des Lombards, où une nacelle pourrait manœuvrer.

» Une quantité de caves sont envahies et plusieurs maisons se trouvent complétement isolées.

» Entre Namur et Liége, à certains endroits, le spectacle est vraiment grandiose. La vallée est remplie, souvent depuis le talus de la route à droite, jusqu'au talus du chemin de fer à gauche.

» On voit, çà et là, des maisons maintenant au milieu du fleuve; ailleurs, ce sont des meules de foin ou de paille.

» A Seraing et à Ougrée, certaines usines sont dans l'eau.

» Nos eaux ont rarement, à deux reprises si rapprochées l'une de l'autre, atteint une pareille hauteur. »

Nécrologie.

— On annonce la mort de M. Edouard Le Roy, directeur honoraire au ministère des finances, officier des ordres de Léopold et de la couronne d'Italie, chevalier de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare.

Le service funèbre sera célébré, le mercredi 4 courant, à 11 heures, en l'église SS. Michel et Gudule.

Les amis et connaissances sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— L'université de Heidelberg vient de perdre un de ses professeurs les plus célèbres. M. Baehr, né en 1798, et qui a occupé depuis 1821 la chaire de philologie classique, est décédé subitement le 28 novembre.

Arts, sciences et littérature.

— M. E.-M. Delaborde, l'éminent pianiste, qui a obtenu hier au concert populaire un très-grand succès, donnera mercredi soir, à 8 heures, dans la salle de la Grande-Harmonie, une séance de musique classique. Nous publions plus loin le programme de ce concert dont plusieurs morceaux seront exécutés sur le piano à clavier de pédales, que M. Delaborde fait mouvoir avec une étonnante agilité pédestre. Ce programme est d'ailleurs très-attrayant et bien composé. Nous y remarquons notamment un concerto de Bach, une sonate de Mendelssohn, plusieurs petites pièces de Gluck, Beethoven, Chopin, Schumann et Liszt, et deux morceaux de M. Delaborde, dont il sera intéressant d'apprécier le talent de compositeur. Nous sommes persuadés que cette soirée attirera un nombreux public.

— M. A. Wauters a fait dernièrement à la classe des lettres de l'Académie une communication très-intéressante sur une tentative qui eut lieu, vers le milieu du dix-septième siècle, en Belgique, à l'effet d'y faire mettre en pratique le système du libre-échange. On considère comme absolument moderne l'idée de supprimer les entraves apportées aux relations commerciales des peuples au nom du principe de la protection. M. Wauters vient de prouver qu'elle remonte à 200 ans. A la suite des troubles religieux, la Belgique était tombée, personne ne l'ignore, dans un triste état de langueur. Le mal s'aggravant sans cesse, on se mit à la recherche des moyens de rendre au commerce de nos provinces son ancienne prospérité. Les magistrats de Bruxelles adressèrent au gouvernement, en réponse à une demande de renseignements, une série d'observations parmi lesquelles on remarque celle-ci : « Le moyen le plus propre à faire bénéficier le commerce est de le charger le moins possible et de donner l'entrée et la sortie libres. » Les magistrats ajoutent que cette exemption de toutes charges doit avoir pour résultat de faire prospérer les provinces belges, au dépit des Etats voisins, en produisant une grande abondance de peuple et par suite un accroissement de richesse pour le gouvernement. Ces conseils ne furent pas écoutés; mais il n'en est pas moins vrai que l'idée de la liberté commerciale prit naissance à Bruxelles près de deux siècles avant que Cobden ne la prît pour texte de ses prédications économiques.

— La reprise des séances de musique classique de MM. Vieuxtemps, Brassin et Servais a eu lieu samedi soir, dans la salle du Cercle artistique. Huit mois d'interruption n'avaient pas fait perdre à leurs auditeurs de l'année dernière le souvenir des agréables impressions qu'on rapporte de ces soirées at

Ayuntamiento de Madrid

trayantes. On les a vus accourir au premier appel du trio virtuose. Les séances de MM. Vieuxtemps, Brassin et Servais ne sont pas aussi classiques que le ferait supposer le titre sous lequel elles s'annoncent. Elles sont romantiques également. Témoin le trio de W. Bargiel inscrit en tête du programme de la soirée de samedi. Toute musique instrumentale est aujourd'hui qualifiée de classique.

Il ne s'agit que de s'entendre sur la signification des mots. Dès la première audition, on constate dans le trio de W. Bargiel des idées et des formes originales; mais on n'est pas bien sûr de saisir le plan de l'auteur, lequel, ce n'est peut-être qu'une apparence, semble assez confus. La prudence veut qu'on ajourne son jugement à une deuxième exécution. C'est ce que nous faisons. La 3e sonate pour piano et violon de J.-S. Bach et le 5e trio de Beethoven, sont des œuvres plus certainement classiques que le morceau d'ouverture de la séance. On les connaît, on les comprend, on les aime, surtout lorsqu'elles ont pour interprètes des artistes tels que MM. Vieuxtemps, Brassin et Servais, dont nous dirions qu'ils ont fait assaut de talent, si le sacrifice de l'individualité de chacun à l'excellence de l'ensemble, n'avait été le but qu'ils poursuivent. La satisfaction de l'auditoire a été entière et le succès des exécutants a été complet.

— M. Achille Jubinal, ancien professeur à la faculté des lettres de Montpellier et ancien député sous l'empire, auteur de la grande publication artistique intitulée : *Les tapisseries historiées de France, depuis le IIe siècle jusqu'au XVIe*, vient de faire, relativement à quelques-uns de ces curieux monuments qui ornent encore aujourd'hui l'une des églises de Reims, une découverte qui intéresse par plus d'un côté l'archéologie française : c'est celle du contrat original et authentique passé entre le cardinal Henry de Loraine, le peintre Murgalet (de Troyes) et le tapissier Pepersacq (de Charleville), pour la confection des douze tapisseries, représentant la vie de Clovis, dont le cardinal voulait faire présent à l'église Saint-Remi. Dans ce contrat tout est minutieusement prévu, décrit et fixé, savoir le prix auquel les maîtres et les ouvriers travailleront, la qualité, le coût, les nuances et la couleur des laines qui devront être employés, où, comment et à combien de temps les tentures seront faites et livrées, où, en combien de fois et de quelle façon elles seront payées. Le cardinal, dans l'acte dont nous parlons, constitue, dans les dépendances de son palais, un logement aux maîtres et aux ouvriers, afin de les avoir toujours à sa disposition. Il fait plus, il leur fait consentir sur eux droit de haute et basse justice en son bailliage de Vermandois, pour tout le temps qu'ils y résideront. Ces documents ne tarderont pas à être publiés.

— On a exécuté récemment à Iéna, au 3e concert académique, dans l'église de l'Université, une nouvelle œuvre de M. Edouard Lassen, le capellmeister de Weimar : *Funf biblische Bilder* (tirés des *Palmblatter*, de K. Gerok). Ces cinq tableaux bibliques se composent d'un trio pour voix de femmes avec accompagnement de violon et orgue, d'un solo pour baryton avec accompagnement de violoncelle et orgue, d'un quintette pour soprano, alto, ténor, baryton et basse, avec accompagnement d'orgue, d'un solo pour mezzo-soprano avec accompagnement d'orgue, enfin, d'un trio pour mezzo-soprano, ténor et basse avec accompagnement de harpe, cor et orgue. L'interprétation, confiée à MMlles Ammann et Dotter, et à MM. Borchers, von Milde et Kindermann du Théâtre Grand-Ducal, a été de tout point excellente.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

2 *décembre*. — La bourse est tout à fait mauvaise. Les cotes de Londres et de Paris nous arrivent en baisse marquée et nous restons aux plus bas cours: l'emprunt à 85-30 et les Métalliques à 61.

Le marché du comptant est calme. La rente belge fait 102-50. Les obligations et actions de chemins de fer sont sans variation sérieuse.

En change on négocie le Paris à 4-50 par mille de perte et le Londres à 25-50.

Communications et avis divers.

— Estomac, nerfs, foie, poitrine, guéris sans médecine par la douce Revalenta Du Barry, 12, rue de l'Empereur, Bruxelles. Fr. 2-25, 4, 7.

—Prime de 5 c. pr pièce de 20 fr. Suffell, 81, M. la Cour.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 1er décembre.

On croyait pouvoir espérer que la France respirerait, que le travail reprendrait, que les affaires, un moment interrompues, retrouveraient leur niveau; mais on avait compté sans les fureurs et l'obstination de la droite. M. Prax-Paris, le représentant du régime qui a le plus employé les Adresses des conseils municipaux pour attacher toute sorte de grelots, a tenu à interpeller le gouvernement sur les Adresses qui lui ont été envoyées. Que quelques irrégularités aient été commises dans le nombre de ces adresses, la chose ne peut être contestée, mais était-il bien nécessaire de troubler de nouveau le pays qui doit être appelé tôt ou tard à prononcer de façon décisive entre l'Assemblée et le Président?

On sait toutes les violences qui ont signalé, dans la séance, les accusations fondées sur des irrégularités de scrutin, irrégularités qui, n'eussent-elles pas existé auraient laissé le résultat du vote tel quel, et qui, d'ailleurs, peuvent être reprochées tout aussi bien au parti qui accuse aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, ainsi que vous l'avez vu, on a pu à grand'peine, grâce à l'abstention de quelques membres du centre gauche, plus préoccupés d'un prétendu scrupule de de conjurer une conspiration évidente et acharnée, grâce aussi à l'absence très-coupable de quelques membres de la gauche, réunir une majorité de six voix contre M. V. Lefranc.

On me dit, du reste, que depuis quatre jours déjà sa démission était un fait acquis, et les amis du gouvernement regrettent beaucoup qu'on ne l'ait pas insérée hier matin à l'*Officiel*, et qu'on n'ait pas ainsi prévenu l'interpellation.

M. V. Lefranc, dont l'honorabilité personnelle est incontestée, a renouvelé définitivement sa démission.

Le résultat de la séance d'hier peut se résumer dans un mot de M. Rouher, après le scrutin sous lequel tombait M. Lefranc : «Voilà la première feuille de l'artichaud arrachée. » On voit de quel parti la coalition legitimico-orléaniste s'est faite l'instrument, et de quelles honteuses espérances elle est devenue complice.

Maintenant la droite enivrée de ce succès, va livrer bataille sur tous les points au gouvernement. On ne veut point attaquer M. Thiers personnellement; on le ménage encore, mais on veut l'isoler et frapper l'un après l'autre tous ses appuis pris dans le centre gauche et la gauche, le forcer ou à se jeter dans les bras de la droite, ou à faire absolument cause commune avec le parti Gambetta, afin d'avoir alors prétexte de chercher l'occasion de quelque surprise de scrutin qui le frappe directement et définitivement au cœur. Ce sera une guerre sans pitié ni merci.

Seulement, tout cela rend il le gouvernement plus possible dans les mains de ceux qui veulent rendre le gouvernement actuel impossible? Ceux qui pensent que M. Thiers ne peut pas gouverner avec vingt-sept voix de majorité peuvent-ils supposer que six voix leur permettront de diriger les destinées de la France? Ils ont fait, les optimistes les plus endurcis doivent l'avouer, la situation inextricable; mais de l'excès du mal naîtra peut-être le remède, et il serait possible que le gouvernement adoptât un parti qui tranchât très-légalement la difficulté, et qui, s'il ne lui donnait pas une victoire décisive, mettrait du moins la droite dans une passe très-embarrassante, pour ne pas dire impossible.

Le gouvernement est décidé, assure-t-on de divers côtés, a poser carrément la question de la dissolution ou d'un renouvellement partiel assez considérable pour que l'opinion du pays puisse clairement se manifester. Le gouvernement espère réunir sur ce terrain la majorité minime, mais suffisante, fût-elle moindre encore, qu'il a eue contre la commission Kerdrel. Dans tous les cas, on se demande ce que pourraient répondre devant toutes les consciences honnêtes en France et en Europe des hommes à qui le pouvoir exécutif dirait : « Ou laissez-moi gouverner ou faisons un appel au pays. »

En définitive, si la victoire de M. Thiers, vendredi, n'a pas produit l'effet qu'on eût voulu, le petit succès de surprise de la droite d'hier a produit un effet d'irritation profonde, et n'a fait qu'ajouter, si c'est possible, à son impopularité, sans grandir en rien ses chances de succès pratiques.

Au moment où cette majorité de rencontre condamne les Adresses, les nouvelles du jour annoncent un véritable déluge de ces manifestations, et leurs auteurs ne connaissaient pas à coup sûr le vote d'hier. Il est probable qu'il va avoir pour résultat de les rendre innombrables; sans compter d'autres démonstrations moins inoffensives, des placards violents, affichés dans quelques villes de province et sur lesquels se trouvent presque des appels aux armes contre l'Assemblée, appels que tous les gens sensés et honnêtes flétrissent, mais où il est impossible de ne pas voir les symptômes du trouble qu'entretient dans les esprits la coalition parlementaire de toutes les passions impuissantes du passé.

Il paraît que les bonapartistes, qui peuvent avec justice se rapporter l'honneur de la misérable victoire d'hier, veulent se compter. Ils ont institué dans un bureau de la Chambre une réunion dite de l'appel au peuple; ils espèrent être 40 ou 45, mais on doute qu'ils arrivent à être plus de 30, en supposant même que leurs rangs soient grossis des bonapartistes honteux qui conservaient encore le masque.

L'incident le plus caractéristique de la séance d'hier a été celui où M. Casimir Périer, un honnête homme, a rappelé à M. Batbie, ce conservateur si fougueux, l'orgie de républicanisme démagogique à laquelle il s'était associé en 1848. M. Batbie s'est senti frappé et a voulu obtenir de M. Casimir Périer qu'il rétractât ce mot terrible. M. Casimir Périer s'est défendu d'avoir des sentiments personnels hostiles à M. Batbie, mais il lui a déclaré qu'il ne retirerait les paroles insérées à l'*Officiel* que si lui, M. Batbie, retirait de son côté les expressions de son rapport sur la proposition Kerdrel.

Les journaux d'Italie publient le texte de la dépêche de M. de Rémusat à M. Nigra donnant l'assurance que la voix délibérative accordée au père Secchi, comme représentant officiel du Saint-Père dans la commission du mètre, était une prérogative purement limitée à des attributions scientifiques et ne créait aucun précédent politique pour l'avenir.

Le zèle des pèlerinages commence à tomber. Pour stimuler celui des visiteurs trop rares de Sainte-Anne d'Auray, on vient d'y adjoindre une indulgence plénière.

Le procès en diffamation intenté par M. Dauzon contre le journal *l'Union méridionale* s'est terminé par la condamnation par défaut du rédacteur en chef du journal à 1,000 fr. d'amende, 5,000 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile, l'insertion dans tous les journaux politiques de Toulouse et de Montpellier aux frais du condamné; l'imprimeur a été condamné à 300 fr. d'amende. Le journal condamné, dit-on, fait appel.

Autre correspondance.

Paris, 1er décembre.

Les bruits les plus contradictoires n'ont cessé de courir cette après-midi dans Paris : on disait que M. Thiers et tous les ministres avaient donné leur démission après le vote d'hier.

Or, rien de pareil n'existe, je puis vous l'affirmer.

Le conseil des ministres qui s'est réuni ce matin, un peu après neuf heures, est resté en séance jusqu'à onze heures trois quarts. Il n'y a de démission que celle de M. Victor Lefranc, qui l'avait envoyée dès hier soir.

M. Thiers considère la situation comme très-grave après le coup porté hier au gouvernement. Mais c'est un sujet que le Président veut traiter avec tout le sang-froid et la prudence qu'il exige.

Aucune décision n'a été arrêtée et le conseil des ministres se réunira demain lundi, à neuf heures, pour délibérer de nouveau sur le parti à prendre.

M. Thiers, quoique fatigué, ne faiblira pas; il est encouragé par les témoignages qu'il reçoit de tous les côtés; il y a une vraie avalanche de lettres de félicitations et d'adresses.

M. Thiers est en relation continuelle avec des membres de la majorité nouvelle. Hier il avait à dîner MM. Arago, Ricard, Martel, Gauthier, de Rumilly, Albert Grévy, Picart, de Fourtou.

Le vote d'hier a été le résultat de l'imprévoyance de la majorité gouvernementale. Après le vote de vendredi, il aurait fallu se réunir immédiatement pour se concerter sur tous les moyens à opposer aux trames ténébreuses des droitiers qui ne se tiennent pas pour battus définitivement, parce qu'ils savent leurs adversaires trop peu vigilants.

La gauche devrait imiter la droite. Celle-ci est parfaitement organisée. Les groupes qui la composent, bonapartistes, légitimistes, orléanistes, ont nommé six délégués qui se réunissent chaque jour, et même deux fois par jour, et prennent en commun des résolutions qu'ils portent à leurs groupes respectifs. Cette union fait leur force.

La gauche devrait bien comprendre qu'il peut y avoir unité dans la variété, chaque groupe restant indépendant, mais tous se réunissant pour combattre l'ennemi commun.

Le centre droit s'est réuni, à deux heures, au Grand-Hôtel; ses membres y étaient peu nombreux, 45 seulement. M. le duc d'Audiffret-Pasquier a annoncé qu'il avait obtenu de M. Batbie de ne pas donner la suite qu'il comptait donner aux paroles prononcées hier à son adresse par M. Casimir Périer.

« M. Batbie, avait dit l'ancien ministre de l'inté-
» rieur, me permettra de lui dire que parmi ceux avec
» qui j'ai voté hier il y a des conservateurs de plus
» vieille date et moins variables que lui. »

Il eût été curieux pourtant de voir ce que M. Batbie aurait pu répondre à ce mot d'une incontestable vérité.

La réunion du centre droit s'est beaucoup occupée de la question des ministres que M. Thiers devra prendre pour remplacer ceux qui se retirent. Elle n'a pas caché son désir de faire tomber M. Jules Simon sur une interpellation que ferait M. Dupanloup au sujet de la circulaire du ministre de l'instruction publique, concernant l'enseignement moyen. Enfin les membres du centre droit ont témoigné leur ardent désir de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour faire subir journellement des échecs au gouvernement.

C'est, on peut le dire, la guerre à mort, ainsi que M. Raoul Duval l'a annoncé vendredi, après le vote.

La gauche républicaine s'est également réunie, à deux heures, au *Grand-Hôtel*; la réunion était nombreuse, et on y comptait bien des membres du centre gauche.

La discussion qui a duré jusqu'à cinq heures a été très-sérieuse. La gauche sent toute la gravité de la situation; elle lui a été clairement développée par son président, M. Albert Grévy, qui avait dîné et passé la soirée d'hier chez le président de la république.

MM. Méline, Pernollet, Arago, Ducarre, Charles Rolland, Laboulaye, ont tous parlé dans le même sens sur la *nécessité absolue de maintenir l'union dans la majorité nouvelle.*

Les forces de la gauche vont s'unir par le *fédéralisme*; des délégués des différentes fractions seront nommés pour examiner en commun ce qu'ils y a à faire pour sortir de la situation.

La gauche sait, à n'en pas douter, que la droite a l'intention de faire une *série de journées* contre la république; c'est à elle de chercher quels sont les moyens d'empêcher que ce plan antipatriotique puisse être mis à exécution.

M. de Pressensé et quelques autres orateurs ont profondément regretté le vote d'hier, dont plusieurs membres n'ont pas compris toute l'importance politique.

M. Leblond a longuement parlé sur le renouvellement *partiel* ou *intégral*, *immédiat* ou *ultérieur*, nécessité par la situation et la balance des forces dans l'Assemblée.

La pensée dominante a été celle de la nécessité absolue de l'union la plus intime entre la réunion de la gauche et le gouvernement.

L'opinion qui semble l'avoir emporté, quant au renouvellement de l'Assemblée, serait que M. Thiers proposât résolûment le renouvellement partiel et immédiat, avec engagement pris à l'avance par les 370 de voter tout projet présenté dans ce sens. C'est le remède qui semble le plus sûr pour sortir du gâchis où nous nous trouvons.

(*Correspond. théâtrale de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 1er décembre.

Est-ce une bonne idée que d'avoir transformé en opéra-comique le drame si connu et presque célèbre de *Don César de Bazan?* Je vous confesse qu'après avoir écouté religieusement, savouré même hier soir, dans plus d'un de ses morceaux, la partition pleine d'idées mélodiques, qu'a écrite à ce sujet l'un de nos jeunes compositeurs les plus riches d'avenir, M. Massenet, je suis encore dans le doute.

Pourtant il faut en convenir, la donnée de *Don César de Bazan* est l'une des plus piquantes et des mieux appropriées aux goûts et aux convenances du public habituel de la salle Favart qu'il soit possible d'imaginer. Bien plus, partout où il a convenu à M. Dennery, le principal auteur du drame, de transplanter cette donnée-là, sous des formes diverses, le public lui a complétement fait fête, et je ne doute pas qu'elle ne soit l'une des plus solides assises de la fortune de cet auteur dramatique devenu, comme on sait, millionnaire.

Ce gentilhomme déclassé, qui s'est si triomphalement incarné, en 1844, sous les traits de Frédérick Lemaître et sous un nom de baptême, emprunté à son illustre parrain, Victor Hugo, avait été marquis à l'ancien Vaudeville de la rue de Chartres dans *le Mariage d'orgueil* et ce fut un des meilleurs rôles de Lafont, jeune encore alors. Etait-il comte ou marquis dans *la Rose de Péronne*, musique d'Adolphe Adam, à ce même théâtre de l'Opéra-Comique, où il vient de faire sa rentrée? Je vous avoue que je ne m'en souviens plus; mais, en tout cas, la donnée était toujours la même.

Quoi qu'il en soit de ces divers avatars d'un personnage qui pourrait, sur ce point, entrer en parallèle avec le dieu Wishnou, bornons-nous, comme de raison, à nous occuper de sa dernière transformation et laissez-moi vous indiquer les motifs qui pourraient, à mon sens, s'opposer à ce que cette transformation fût aussi heureuse que les précédentes, bien que tous mes vœux soient pour le contraire.

Entre ces motifs, il en est un dont il faut bien, quoi qu'on en pense, tenir grand compte à l'heure actuelle. Ce n'est certes pas la faute de M. Dennery ou de M. Massenet, non plus que de leur collaborateur défunt, M. Dumanoir, et du collaborateur vivant, M. Jules Chantepie, — l'auteur de l'arrangement lyrique, — si cette heure-là est profondément troublée.

La belle avance que d'obtenir les honneurs de la représentation, au moment le plus favorable de l'année, au seuil de l'hiver, quand durant les entr'actes, au foyer et dans les corridors, tous les spectateurs qui s'abordent et échangent ensemble quelques paroles semblent jouer aux propos interrompus!

Tel péripatéticien de couloir, auquel on demande ce qu'il pense de la pièce, vous répond à brûle-pourpoint que cela ne saurait se prolonger plus d'une semaine. Tel autre, à qui vous parlez de la voix de Mlle Priola ou de Mme Galli-Marié, vous annonce que c'est M. Casimir Périer ou M. Martel qui remplace M. Victor Lefranc au ministère de l'intérieur. Convenez qu'on est difficilement en état de remplir convenablement les fonctions d'aristarque, voire même de simple dilettante, dans de pareilles conditions.

Ce n'est pas tout; car, à la rigueur, le ciel, qui est sombre, peut s'éclaircir d'un moment à l'autre, même au figuré politique; mais il y a au théâtre des souvenirs écrasants contre lesquels il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'entrer en lutte, tant que ces souvenirs-là ont conservé pour les contemporains toute leur intensité et tout leur relief. Or, qui de nous n'a vu Frédérick Lemaître dans ce rôle vraiment typique de don César de Bazan, et qui, l'ayant vu, a pu oublier un seul de ses gestes, une seule de ses intonations?

N'y a-t-il pas un grain d'aveuglement — d'autres diraient présomption, folie même — à penser qu'on viendra à bout de substituer, en pareil cas, une individualité artistique quelconque à celle qui s'est incrustée de toutes pièces, dans toutes les mémoires, et que le talent du musicien fera le reste? Mais, hélas! pour l'immense majorité du public, le talent du musicien, dans ces circonstances, c'est celui de Boïeldieu pour ce pauvre diable de directeur d'une troupe ambulante, voulant à toute force servir à son public l'opéra de *la Dame blanche*, et supprimant la musique, pour ne pas nuire à la rapidité de l'action.

J'ai peut-être tort, mais je suis convaincu, pour ma part, qu'hier soir, instinctivement et sans même s'en rendre compte, bon nombre de spectateurs, l'esprit hanté par le fantôme du vieux grand comédien dont je viens de parler, ne prêtaient qu'une attention distraite à l'action qui se déroulait devant eux, toutes les fois que l'acteur Bouhy, chargé du rôle de Don César, se trouvait en scène, et il y est souvent; car Don César, c'est toute la pièce.

Ce n'est pourtant pas un acteur, ni surtout un chanteur sans mérite, oh! certes, non, que le baryton Bouhy; mais la verve comique lui fait absolument défaut, et son jeu saccadé, la fréquence exagérée de ses gestes et de ses mouvements ne sauraient en tenir lieu pour le public.

Nul de vos lecteurs n'attend de moi sans doute l'ombre d'une analyse, à propos d'un sujet aussi connu que celui de *Don César de Bazan*. Aussi bien, le livret nouveau n'en est que le décalque, réduit en trois actes et quatre tableaux. Premier acte : le duel de D. César, un jour de semaine sainte, avec un capitaine des gardes du roi Charles II et son arrestation;

Deuxième acte : la prison de Don César et son mariage *in extremis* avec une inconnue, avant d'être passé par les armes.

Troisième acte : la rivalité et la rencontre avec le roi d'Espagne du gentilhomme bandit, sauvé du supplice, et sa réhabilitation par la toute-puissance de l'amour.

Que de souvenirs palpitants ce simple énoncé ne réveille-t-il pas? N'en soufflons plus mot et passons donc vite parole au musicien, qui a pu du moins s'en inspirer, tout d'abord, pour écrire une ouverture charmante, du tour mélodique le plus distingué et de ces rhythmes plein de franchise, telle enfin que *les scènes hongroises* de sa composition, accueillies avec tant de faveur au concert populaire de musique classique, en donnaient la promesse.

M. Pasdeloup a eu bien raison de présenter à sa clientèle M. Massenet entre Haydn et Mendelssohn; car M. Massenet est avant tout un symphoniste, et il ne l'a pas prouvé qu'une seule fois dans sa partition de *Don César de Bazan*. Le troisième acte aussi est précédé d'une introduction sur un motif de danse espagnole avec accompagnement de castagnettes, remplie de modulations heureuses et de l'effet le plus piquant, qui a été bissée avec enthousiasme par toute l'assistance.

Par exemple, il ne m'est pas absolument démontré que M. Massenet possède encore à fond le grand art d'écrire congrûment pour les voix de ses interprètes, témoin les défaillances qu'on a pu leur reprocher, hier soir, sinon à tous, du moins à presque tous, dans l'exécution de leurs parties. L'orchestre seul, qui était à la peine, mérite absolument d'être à l'honneur. Tous les détails pleins de grâce et d'agrément qui fourmillent dans les accompagnements, ont été rendus avec beaucoup de soin et d'intelligence.

C'est le second acte, l'acte de la prison, qui est manifestement le plus réussi comme musique, et Bouhy s'y est particulièrement signalé. Il y a là un duo entre Don César et Santarem, le premier ministre, pour deux basses chantantes, où ce jeune chanteur a ravi l'assistance par l'ampleur et le timbre de sa voix, ce qui lui a valu un rappel. C'est également dans ce second acte que se trouvent les couplets sur un rhythme de berceuse, que chante Mme Galli Marié en travesti et qu'on a fait répéter. Car, passée décidément à l'état d'androgyne, au moins le soir, Mme Galli-Marié est chargée du rôle sympathique du jeune Lazarille, l'apprenti arquebusier auquel Don César doit son salut, après l'avoir sauvé lui-même au premier acte, aux dépens de sa vie, d'une punition sévère, mais méritée.

Le rôle de Mlle Priola (la Maritana) n'est pas des plus avantageux, musicalement parlant, et je ne vois guères à son actif que la séguedille qu'elle chante sur la plaça Mayor, au lever du rideau, au 1er acte. Lherie a quelques belles phrases de ténor, dans son rôle mélancolique de souverain ténébreux et amoureux; mais on dirait parfois qu'il va les chercher dans les chaudrons de ses bottes.

Est-ce tout? Peut-être oui, peut-être non. Les représentations suivantes pourront seules déterminer ce que la direction de l'Opéra-Comique doit attendre de l'accomplissement de la bonne pensée qu'elle a eue d'appeler à la rescousse, pour sa saison d'hiver, un de nos jeunes grands prix de Rome et, particulièrement, un mélodiste. M. Massenet a dit raca aux procédés nuageux de la nouvelle école d'outre-Rhin, et à l'heure d'aujourd'hui, c'est déjà presque du courage. Place à M. Massenet!

Deux mots encore, s'il vous plaît, et j'ai fini. Est-ce que, par aventure, les errements de la salle Ventadour seraient sur le point de s'acclimater à la salle Favart? Serions-nous condamnés à voir nos chanteurs français venir s'incliner devant le public et saluer, chaque fois que des applaudissements plus ou moins légitimes leur sont décernés, Dieu sait souvent par qui? Cela s'est passé ainsi, hier soir, à plus d'une reprise. Je vous demande la permission de protester dans *l'Indépendance* contre un pareil abus, et j'espère bien que je ne serai pas le seul à le faire, dans les rangs de la presse musicale, qui vient de se constituer en syndicat et qui exhortera le public à faire justice.

Dans son numéro d'aujourd'hui, 2 décembre, le *Journal officiel* publie la note suivante :

« M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, a donné sa démission, qui a été acceptée par le président de la république.

» M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, a été chargé de l'intérim du ministère de l'intérieur. »

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies vient de recevoir des nouvelles du vaisseau-école d'application *le Jean-Bart*, qui, conformément à son itinéraire, est arrivé au mouillage de Dakar, le 28 octobre.

Pendant la traversée des îles Canaries à Dakar, dans la nuit du 26 au 27 octobre, un commencement d'incendie s'est déclaré à bord dans une chambre où sont logés les produits chimiques destinés à la photographie. Un flacon d'éther d'environ deux litres s'était brisé, soit dans un mouvement de roulis, soit par suite de la dilatation produite par l'élévation de la température, et les vapeurs d'éther se sont enflammées lorsqu'on a voulu pénétrer dans cette chambre avec un fanal imparfaitement fermé. Le feu avait gagné les cloisons, mais les secours ayant été immédiatement organisés, on s'en est rendu maître en quelques instants. Les dégâts matériels sont insignifiants; trois hommes de l'équipage ont reçu des brûlures sans gravité.

La santé des élèves et de l'équipage est excellente.

Le vaisseau le *Jean-Bart* a fait route pour Bahia (Brésil), le 1er novembre, pour continuer sa tournée d'instruction. (*Journal officiel.*)

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Nous avons entendu répéter bien des fois depuis quinze jours : Où en serions nous si l'Assemblée était à Paris? et M. Ernoul n'y a pas manqué dans son discours de vendredi; il nous semble pourtant qu'il y a ici à distinguer. L'Assemblée a pu, pendant ces quinze jours, se réunir à Versailles en sécurité, et cela a son prix; nous ne soutenons pas qu'elle aurait eu la même sécurité à Paris; mais qui soutiendra qu'elle aurait osé faire à Paris ce qu'elle vient de faire à Versailles : tenir pendant deux semaines le pays en suspens, non pas entre deux ministères, mais entre deux gouvernements, dont l'un est celui de M. Thiers, l'autre un gouvernement absolument inconnu, qui s'évanouit dès qu'on y met un nom? L'Assemblée est rassurée sur elle-même, soit; mais le pays est-il aussi rassuré sur lui-même? Versailles est un lieu d'illusion. En entrant dans cette ville, on se dit : Quel calme! personne dans les rues que des soldats; la pièce d'eau des Suisses est dans son lit, le canal ne déborde pas; il n'y a pas de danger qu'ils se rejoignent par-dessus la ville et le palais; nous pouvons d'ici déchaîner les vents et les tempêtes, nous ne les sentirons pas. Et on les déchaîne. Autrefois, la cour de Louis XVI jouait là aux bergeries; aujourd'hui qu'on est plus sérieux, on joue à la guerre civile; ce sont leurs jeux innocents, leurs gaietés champêtres. Dans des temps très-reculés, on bâtissait un village sur pilotis, au milieu d'un lac, pour se garantir des bêtes féroces, auxquelles on laissait toute liberté de se promener dans le reste de la contrée; c'est quelque chose de semblable, comme une assemblée lacustre. Or, c'est précisément parce que nous ne craignons plus pour elle que nous nous permettons de craindre pour nous.

» On ne manque pas de respect à l'Assemblée en lui disant qu'elle ne peut pas tout faire. M. Thiers l'a assez mise au défi de faire une monarchie; nous ajouterons, ce que M. Thiers n'ajouterait pas, qu'elle ne pourrait pas renverser M. Thiers; il y a entre la France et M. Thiers des liens difficiles à rompre : pendant ces deux cruelles années, il a représenté la douleur, l'espoir, le courage, l'indomptable vitalité de notre pays. Si donc l'Assemblée renversait M. Thiers, soit en s'attaquant directement à sa personne, soit en lui rendant le gouvernement impossible avec efficacité et avec honneur, est-elle convaincue qu'elle installerait aisément au pouvoir le programme de M. Batbie? A-t-elle un homme populaire dans la main? Nous ne voulons pas parler des émotions de Paris; mais est-ce que toute la France est à Paris? N'est-il pas manifeste que la vie publique a maintenant plus d'un centre, qu'il y a à compter avec les grandes villes et avec les petites bientôt, et avec les campagnes? Pour nous, nous avons l'idée que ce « gouvernement de combat » mériterait le nom qu'il a pris et qu'il aurait terriblement à combattre. Tout cela avec quelques voix de majorité qui vont et qui viennent, avec les méprises des bulletins blancs ou bleus, et les votes des absents. Tout cela au hasard des scrutins, et l'on s'imagine qu'on serait la force quand on ne serait pas sûr d'avoir un jour, une heure devant soi! On s'imagine qu'on serait la force quand on n'est pas sûr d'être la légalité! Ce gouvernement s'annonce avec de plus hautes prétentions : il ne lui suffira pas de réduire au besoin Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, etc., il durera, il le promet, et l'Assemblée avec lui, jusqu'à ce qu'il ait détruit le radicalisme, l'athéisme, le darwinisme, etc., ramené la paix dans les esprits et dans les cœurs. Où donc vivent-ils?

» Deux choses risquent de tromper l'Assemblée : le calme du pays et le calme du lieu où elle délibère. Le calme du pays est réel : mais il est fondé sur la confiance qu'on a en M. Thiers, dans son énergie contre le désordre, dans sa sagesse pour gouverner selon l'instinct de la nation; il durera ce que cette confiance durera. Quant au calme de Versailles, il est inaltérable, mais spécial à cette ville; il y a quelque danger qu'il n'agisse trop fortement sur les députés qui y entrent : ils n'y entendent que le bruit qu'ils font, que l'écho de leurs paroles; ils s'enferment dans leurs idées, leurs sentiments, leurs partis; ils y sont réunis et isolés. Nous regrettons de le dire, il le faut pourtant bien : l'Assemblée émigre tous les jours. »

Le même journal fait encore l'observation que voici :

« On a vu hier à la Chambre un spectacle qui, à vrai dire, ne nous a pas surpris : la droite menée au combat contre le gouvernement par les bonapartistes. Cela devait arriver. Déjà, au commencement de la séance, à propos des modifications qu'avait subies dans le compte rendu officiel un passage du discours de M. Ernoul relatif au « César de rencontre du coup d'Etat de 1851, » les chefs du bonapartisme, M. Rouher, M. Abbatucci, M. Gavini et M. Galloni d'Istria, avaient lancé d'audacieuses interruptions. Il y a quelques mois à peine M. Rouher n'aurait pas osé prononcer de sa place un mot pour justifier le coup d'Etat; mais il a pu le faire hier impunément, sans soulever les réclamations de la droite. C'est là que nous en sommes. Après cette entrée en matière qui fournissait la preuve irrécusable de l'alliance du bonapartisme avec les autres fractions de l'opposition, le terrain était tout déblayé pour M. Prax-Paris et M. Raoul Duval. La droite les a soutenus et applaudis l'un et l'autre; avant peu elle comptera M. Rouher parmi ses chefs, et personne n'en sera étonné. Mais combien elle doit regretter aujourd'hui de s'être tant engagée par le fameux vote de déchéance de Bordeaux! Voilà qui peut servir à mesurer tout le chemin que nous avons fait en arrière depuis deux ans. »

On lit dans le *XIXe Siècle* :

« Le gouvernement, cette fois, a compris qu'il y avait péril en la demeure, et, si nous sommes bien informés, il a dressé son plan de campagne dans les deux conseils qui se sont tenus aujourd'hui le matin, à neuf heures, et à deux heures après-midi.

» Selon toute apparence, il attendra pour agir la désignation des trente commissaires que l'Assemblée nationale doit élire mercredi prochain, 4 décembre. Les députés sauront que le premier point soumis à la nouvelle commisssion doit être le renouvellement partiel de l'Assemblée. L'élection se fera sur cette question; en votant pour tel ou tel membre, on votera pour ou contre le renouvellement. Et si l'aveuglement des partis et le mauvais vouloir des hommes donne une majorité résolue à maintenir l'Assemblée telle qu'elle est; si cette triste, impuissante et fausse représentation du pays persiste à nous incommoder malgré nous; si les 750 numéros gagnants de la loterie du 8 février 1871 tranchent encore du souverain et veulent ignorer qu'ils n'ont plus ni la confiance, ni l'affection, ni l'entière estime du peuple, le président de la république déclarera solennellement au pays qu'il ne se charge plus de gouverner contre le vent d'Ernoul et la marée de Batbie.

» Et alors?

» Alors, à la grâce de Dieu! »

On lit dans *le Siècle* :

« Avant-hier, nous reproduisions le texte de la circulaire adressée par un commandant de gendarmerie à ses subordonnés, conformément aux ordres du général Ducrot : circulaire incroyable et qui n'a d'autre but que de faire partout dresser des listes de suspects. Hier nous citions de témoignage d'un ancien député de la gauche, dont la maison est soumise à une stricte surveillance, avec ordre de noter toutes les personnes qui y entrent ou en sortent. Voici un fait nouveau et qui n'a pas une moindre gravité; il nous est attesté par un citoyen résidant dans l'un des départements soumis au grand commandement du général Ducrot. Voici quelques fragments de la lettre que nous recevons :

« La gendarmerie d'ici, par les ordres d'on ne sait
» qui, est en quête de renseignements pour connaî-
» tre les personnes *qui seraient capables de prendre*
» *part à une émeute* (sic). Qu'est-ce que cela signifie?
» L'administration est absolument en dehors de cela,
» c'est à son insu qu'on agit. Y aurait-il du Ducrot
» là-dessous?... Ce qu'il y a de certain, c'est que ces
» agissements de la gendarmerie, agissements irré-
» guliers s'il en fut, constituent la plus insolite situa-
» tion qui se puisse voir. Ils sont une preuve entre
» mille que le gouvernement de la république paie
» et honore une foule de sacripants qui se sont donné
» pour unique mission de la démolir... »

Parmi les trois cent cinq députés qui ont voté dans la séance de samedi pour l'ordre du jour motivé de M. Raoul Duval, il s'en trouve quatorze qui, jeudi, avaient donné leur voix au gouvernement. Ce sont : MM. Adrien Léon, Cottin Paul, Descat, Du Chaffault, Dufournel, Jocteur-Monrosier, Limayrac (Lot), Louvet, Marchand, Martell (Charente), Michel, Parigot, Petau, Rouveure.

Cinquante-cinq autres députés qui avaient également voté pour le gouvernement à la séance de jeudi, se sont abstenus samedi : MM. Allenou, André (Seine), d'Aurelle de Paladines, Beau, Bérenger, Bergondi, Boduin, Bompard, Broet, Caillaux, Calemard de la Fayette, Carbonnier de Marzac, Casimir Périer, général de Cissey, de Combarieu, Crémieux, Delacour, Drouin, Jules Dufaure, Dufour, Feray, Flaud, Flotard, de Fourtou, Gayot, Gouin, Gouvion Saint-Cyr, Jules Grévy, Houssard, Krantz, La Caze, La Roncière Le Noury, J. de Lasteyrie, Victor Lefranc, Le Gal La Salle, de Lestapis, Loysel, Martel (Pas-de-Calais), Max-Richard, Mettetal, Ferdinand Moreau, Nétien, Passy, Peulvé, de Peyramont, Plou, amiral Pothuau, de Saint-Pierre (Calvados), Léon Say, Thiers, Vautrain, Vingtain, Voisin, Wallon.

Le Temps fait une observation qu'il est intéressant de reproduire :

Voici, dit-il, comment les voix des élus de février 1871 et des députés qui ont été successivement élus depuis le 2 juillet de la même année, se sont réparties dans le scrutin du 29 novembre :

» Vote des élus de février : pour le gouvernement, 257; contre, 320.

» Vote des députés élus depuis le 2 juillet : pour le gouvernement, 115; contre, 15. »

On lit dans *l'Opinion nationale* du 26 :

« Il y a six mois environ que, par un temps d'orage, deux détenus que l'on ramenait dans une voiture cellulaire du palais de justice à la prison de Sainte-Pélagie, s'échappèrent en même temps par le bas de la voiture, en défonçant le plancher de leurs cellules. C'était les nommés Richard et Bossu, âgés, celui-ci de dix-huit ans, l'autre de vingt et un, déjà condamnés pour vols. Ces deux individus s'étaient connus en prison, où, avec un troisième prisonnier, nommé Delaunay, ils avaient formé le projet d'une association pour se livrer au vol en réunissant leurs efforts.

» Richard et Bossu, au lieu de revenir à leur ancien métier de photographe et de pâtissier, aimèrent mieux, après leur évasion de la voiture, continuer leur coupable industrie. Mais ils furent arrêtés quelques jours après et dans trois jours ils vont, avec leur complice Delaunay et quelques receleuses, comparaître devant le jury de la Seine.

» Ils accomplissaient des vols en véritables amateurs; ils se promenaient tranquillement dans les rues et lorsqu'ils voyaient des persiennes fermées, ils remarquaient bien l'étage et la place des fenêtres, puis, par ruse ou sous un prétexte, ils s'introduisaient dans la maison.

» D'abord, ils frappaient à la porte de l'appartement; si on ne répondait pas, ils brisaient la serrure avec une pince, et ils choisissaient dans les meubles ce qu'il y avait de plus portatif. Ils ont pu commettre ainsi, en fort peu de temps, plus de cent vingt et un vols. Dans une seule maison du boulevard Sébastopol, ils avaient pris en argent ou en valeurs environ 3,000 fr., et cela en quelques minutes.

» Aussi vivaient-ils dans une certaine opulence; ils ne se refusaient aucune jouissance; l'un d'eux avait un valet de chambre.

» Ce qu'il y a de singulier dans cette affaire, c'est qu'ils ont volé chez un conseiller de la cour d'appel, M. Hello. Ils ont pris à Mme Hello une robe en velours et une autre en soie, dont ils ont fait cadeau à leurs maîtresses. »

— Le 26, dans la journée, Maisons-Alfort a été mis en émoi par un accident épouvantable.

M. le docteur Cabat, installé depuis quelques semaines seulement à Maisons, avait été obligé, depuis deux jours, de quitter sa maison située au bord de la Seine, vu l'augmentation de la crue, qui, tous les jours, la menaçait d'une inondation. Il y avait, néanmoins, laissé dans les combles des papiers fort importants, et, entre autres, une étude sur le magnétisme animal, qu'il devait lire cette semaine à l'Académie des sciences. Le docteur avait été demeurer sur l'autre rive de la Seine, chez un marinier nommé Flécher.

Avant-hier, raconte *la Liberté*, malgré les observations de ce dernier, le docteur voulut prendre un bateau avec son fils et reprendre ses papiers. Cédant à l'insistance de son hôte, Flécher prit une barque; et tous trois firent force de rames.

Arrivés au milieu de l'eau, ils ne purent lutter longtemps contre le courant, l'esquif fut retourné et les trois passagers jetés à l'eau. Le docteur Cabat disparut presque immédiatement; son fils, âgé de dix-sept ans, assez bon nageur, lutta quelques instants contre le courant et finit par être englouti à son tour.

Seul, le marinier, d'un courage incontestable, — il a deux médailles de sauvetage, — ayant compris que toute tentative de secours serait inutile s'accrocha au bateau, et, après un bon quart d'heure de lutte, finit par gagner la rive.

Le docteur Cabat jouissait d'une grande estime à l'école d'Alfort.

Les deux corps n'ont pas été retrouvés.

— Caillet, qui comparaissait le 26 devant le jury de la Seine comme accusé d'avoir volontairement et avec préméditation donné la mort aux époux Chatet, est un homme encore jeune, à la figure énergique.

Il a, pendant le siége, fait preuve contre l'ennemi d'un grand courage, il s'était engagé dans les carabiniers parisiens.

Depuis ce moment, son caractère serait devenu violent, et à la suite de difficultés commerciales avec son associé, M. Chatet, il l'a tué en tirant sur lui deux coups de fusil.

La femme de sa victime, accourant au bruit de la détonation, était frappée elle-même, à son tour, de deux coups de revolver, et expirait huit jours après.

Voici, d'après l'acte d'accusation, comment ce double drame s'est passé :

Le sieur Chatet exploitait un commerce de marchand de vins en gros. En 1869, il s'adjoignit Caillet; ils vivaient voisins à Fontenay-sous-Bois et dans la meilleure harmonie. Malheureusement, pendant le siége de Paris, Caillet contracta des habitudes de paresse et de dissipation; il négligeait son commerce. Les observations de Chatet étant impuissantes, celui-ci chercha à vendre son fonds.

Caillet en conçut un vif mécontentement : «Ce Chatet, disait-il, si j'osais, je lui donnerais un coup de fusil. » Les menaces de mort effrayaient les époux Chatet.

» Le samedi 22 juin, à onze heures, Chatet se rendit, selon son usage, pour régler ses affaires avec Caillet. A peine était-il entré que Caillet lui dit : « Vous êtes donc toujours disposé à recevoir un coup de fusil? — Oh! vous ne ferez pas cela, » dit Chatet.

Au même instant, deux coups de fusil partaient; Chatet tombait foudroyé par deux balles qui lui traversaient la poitrine.

Caillet, avec un calme complet, prend un revolver, sort, va droit à la dame Chatet, et fait feu sur elle à cinq pas en disant : « Vous l'avez voulu, voilà pour vous. » Atteinte au bras et au ventre, cette malheureuse femme a succombé.

Quatorze témoins ont été entendus. Me Lachaud a présenté la défense de Caillet, et s'est efforcé de faire écarter la préméditation, et de faire admettre des circonstances atténuantes.

Le jury, après quelques instants de délibération, ayant rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions avec admission de circonstances atténuantes, la cour a condamné Caillet à la peine des travaux forcés à perpétuité.

— On lit dans *la Liberté* du 28 :

« Le Paris pittoresque s'en va tous les jours. On fait disparaître en ce moment, à Batignolles-Monceau, près des fortifications, à côté de la cité des Chasseurs, un établissement qui était pour le quartier ce que le *Lapin blanc* du père Moras était pour la Cité. Nous voulons parler du *Petit Louvre*, un cabaret de cinquième catégorie, où l'on ne trouvait, en fait de boissons, que du vin à trente centimes le litre et de l'eau de vie à un sou le verre. On y débitait également un *rata* fantastique à quinze centimes la portion, ce qui permettait aux habitués de dîner pour la bagatelle de 35 centimes!

» Le *Petit-Louvre*, ainsi nommé par antithèse, car il avait pour enseigne : *Au vin sans O*, n'avait pour clients que des chiffonniers, des employés de la salubrité publique et quelques balayeurs. Il existait depuis près de quarante ans. Pendant le siége il ferma ses portes, et c'est l'année dernière seulement qu'on essaya de le faire revivre. Vains efforts! sa vogue était passée. Aujourd'hui on le démolit.

» L'avant-dernier propriétaire du *Petit-Louvre* a été un nommé Luc Riché qui, sous la Commune, était capitaine des *sapeurs-mineurs*, un corps-franc peu connu, que l'on caserna dans les bâtiments de la communauté des Jésuites, rue Lhomond. Riché a été condamné à la déportation simple. »

— Hier soir, vers huit heures et demie, au sortir du souper, dit *la Discussion* de Limoges, du 26, une cinquantaine d'élèves du lycée, appartenant à la division des grands, se sont barricadés dans un dortoir, où ils ont passé quelque temps à faire du tapage. M. le général de division, M. le préfet, M. le procureur général, M. le maire et M. l'inspecteur d'Académie sont arrivés aussitôt. Il a fallu que la force armée fît une brèche et pénétrât de vive force. A onze heures, tout était rentré dans l'ordre.

Une enquête est ouverte au lycée sur cet acte d'insubordination.

— On écrit de Nîmes (Gard) : « Un crime terrible vient de jeter la terreur dans notre ville.

» M. Morel, armurier, propriétaire d'un tir, avenue Fetichère, avait réuni depuis la guerre 30,000 francs en or, et, conformément à l'habitude que l'on a de tout dire dans le Midi, il demandait à tout venant l'indication d'une maison à vendre pour l'emploi de ces 30,000 francs, enfouis dans son jardin.

» Vendredi soir, M. Morel a été trouvé assassiné dans son tir; son cadavre était horriblement mutilé; le sol du jardin avait été bouleversé et le trésor enlevé.

» Les voleurs n'ont dû trouver cependant que 20,000 francs. M. Morel avait déposé, la veille, 10,000 francs à la recette générale.

» Les assassins étaient au nombre de cinq, dit-on. La police est à leur recherche.

» Ce tragique événement a produit une très-pénible sensation à Nîmes, où M. Morel était très-aimé. »

— Le *Journal de Rouen* du 26, publie les nouveaux détails qui suivent sur le double crime de Canteleu :

Le drame de Canteleu n'est point encore entré dans une phase nouvelle, du moins en ce qui concerne la découverte du meurtrier. L'instruction se poursuit avec une grande activité, mais on conçoit qu'avec les difficultés qu'elle présente la lumière ne peut se faire aussi promptement que le souhaiterait la surexcitation du sentiment public.

L'état de Mlle Boulard n'a pas empiré depuis avant-hier. La nuit de lundi à mardi a été bonne, et la matinée d'hier a été aussi calme. Dans l'après-midi, M. le magistrat instructeur, accompagné d'un greffier et de deux autres personnes, s'est transporté à Canteleu, au domicile de la famille Boulard, où il a procédé à un court interrogatoire de la malheureuse jeune fille. Cette fois encore, la déposition de la victime n'a pas varié : elle a été attaquée par un homme vêtu d'une blouse, portant un paletot sur son bras, et coiffé d'une casquette de soie. Les détails qu'elle a donnés sur la lutte affreuse qu'elle a soutenue, elle les redit assez exactement.

Toutefois, les paroles de cette infortunée ne doivent être encore accueillies qu'avec une certaine réserve, les coups dont elle a été meurtrie principalement à la tête pouvant avoir déterminé quelque oblitération des facultés. M. le juge d'instruction a promis, à la fin de l'entretien, d'envoyer aujourd'hui à la blessée M. le docteur Lévesque. Quant au docteur Fortin, il était attendu dans la soirée d'hier.

Il serait difficile de prévoir l'issue de cette douloureuse affaire, en ce qui concerne Mlle Boulard. En effet, bien que sa situation soit satisfaisante, on redoute que les contusions dont elle est couverte ne soient pas les seules, c'est-à-dire qu'elles n'aient pas entraîné, comme contre-coup, quelques lésions intérieures. Tel est, par exemple, le coup de pied qui a été porté à l'aîne de la malheureuse jeune fille, et qui a pu déterminer de graves désordres dans le bas-ventre.

Le rapprochement qu'on avait fait avant-hier à ce propos entre le suicide d'un homme qui s'était jeté à l'eau au quai Saint-Sever et la disparition du meurtrier de Canteleu n'avait, du reste, rien de fondé. Bien que le corps de ce noyé n'ait point encore été retrouvé, on sait maintenant quel il est. C'est celui d'un vieillard de soixante-quinze ans, employé aux travaux de charité, dont l'intelligence était affaiblie et qui s'est suicidé sous l'influence d'une surexcitation sans cause réelle, paraît-il. Cette triste affaire n'a donc aucun rapport avec celle qui passionne si vivement les esprits, et qui occupe en ce moment le parquet criminel de Rouen.

Le beau temps et la douceur de la température favorisaient hier les promeneurs, qui se dirigeaient encore en grand nombre vers le théâtre du double crime de Canteleu. On remarquait jusqu'à des pensionnats de jeunes gens, qui profitaient d'un jour de promenade pour venir visiter l'endroit désormais fatal où sont tombées les deux victimes du plus odieux attentat.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« On n'a pas oublié le rôle que joua Mlle Blanche Costard pendant le siége de Paris.

» Simple marchande de corsets, elle sut, grâce à ses relations avec l'intendant militaire, se faire adjuger la fourniture de différents objets d'habillement, entre autres quinze mille vestons fourrés.

» Mais si Mlle Blanche Costard avait pu capter la confiance de M. le sous-intendant Janet, elle était impuissante par elle-même à faire face aux engagements qu'elle avait contractés.

» Elle dut donc s'adresser à des fabricants spéciaux, parmi lesquels se trouvait M. Grébert Borgnis, marchand de fourrures.

» Lors du règlement, Mlle Blanche Costard éleva cette prétention que dans la fourniture des quinze mille vestons, elle avait agi en participation, et qu'elle avait droit à la moitié des bénéfices, soit 30,000 francs.

» De son côté, M. Borgnis soutenait que Mlle Costard n'avait joué que le rôle d'intermédiaire, qu'elle ne pouvait réclamer que le droit de commission qu'il lui offrait.

» De là procès.

» Dans notre numéro du 10 août 1871, nous avons rendu compte de cette affaire; nous avons également publié les lettres de M. le sous-intendant Janet, assez intéressantes d'ailleurs pour l'histoire.

» Le tribunal de commerce rejeta la demande de Mlle Blanche Costard, et c'est devant la cour

Ayuntamiento de Madrid

qu'elle vient de nouveau, par l'organe de son honorable avocat, Me Henri Cellier, soutenir de nouveau ses prétentions. Mais la cour, confirmant la décision des juges consulaires, déclare Mlle Costard mal fondée dans sa demande et la condamne aux dépens. »

— Une dramatique affaire vient d'être jugée à Aix, par le jury des Bouches-du-Rhône.

L'accusé est un ancien receveur de l'enregistrement, âgé de cinquante-quatre ans, père de famille; il a tiré un coup de pistolet sur une jeune fille.

Le 21 juillet dernier, vers six heures du soir, sur l'une des promenades les plus fréquentées de la ville d'Orgon, Léotaud aborda brusquement la demoiselle Laurence Raynaud et lui tira à bout portant un coup de pistolet qui l'atteignit au sein droit. Simulant ensuite une tentative de suicide, et tandis que sa victime, grièvement blessée, s'affaissait sur elle-même, Leotaud plaça dans sa bouche le canon d'un second pistolet et lâcha la détente. Mais on n'entendit que la détonation d'une capsule, et l'examen auquel cette arme a été soumise a établi qu'elle n'avait point été chargée.

La blessure reçue par Laurence Raynaud n'était heureusement pas mortelle et n'a entraîné qu'une maladie de deux mois environ.

Quel a été le mobile du crime? L'accusé prétend que la jeune Laurence, amie intime de sa fille, lui donnait de mauvais conseils, et l'avait excitée à quitter son père pour aller rejoindre sa mère.

L'accusation attribue le crime à la passion que Léotaud n'avait pu dominer pour Laurence Raynaud, à laquelle il avait adressé des protestations passionnées. Il a voulu se venger des dédains de la jeune fille par un lâche attentat qu'il a prémédité.

M. le procureur général Thourel est venu soutenir l'accusation. Léotaud a été condamné à dix années de reclusion.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

Mmes de Vertus sœurs, inventeurs brevetées de la *ceinture régente*, remplaçant le corset, ont l'honneur de prévenir les dames qu'elles sont toujours à Paris, 27, chaussée d'Antin.

— Mérinos aux anciens prix, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Munich, 28 novembre.

Nos élections communales viennent d'avoir lieu, le résultat général en est favorable au parti libéral; mais pas autant que les optimistes avaient espéré. Sur 10 circonscriptions électorales, il n'y en a que 6 qui sont absolument progressistes et nationales; dans deux arrondissements les résultats sont encore incertains et ne seront connus que demain; les deux qui restent ont nommé les candidats de la liste ultramontaine.

Comme toujours, les quartiers commerçants et aisés ont voté avec une majorité écrasante pour la cause libérale, tandis que les faubourgs et les quartiers pauvres sont restés fidèles au drapeau clérical, malgré la souillure que l'affaire des « Dachauerbanken » lui avait faite

Pourtant le parti libéral, qui occupait déjà au moins deux tiers du conseil municipal et qui était le maître absolu de toute l'administration de la ville, se trouve très-satisfait du résultat de ces élections partielles, d'autant plus qu'à la suite de dissensions au sein du conseil on craignait un déplacement de la majorité.

L'instruction judiciaire contre Mlle Spitzeder, la directrice de la première et la plus importante des banques populaires, et contre ses complices, avance toujours; la justice continue à faire çà et là des arrestations. Sans doute, les débats publics devant les jurés révèleront encore un grand nombre de détails piquants inconnus et peu édifiants.

Ce soir, la police a mis en lieu sûr un individu dont le nom se rencontrait bien souvent dans les journaux allemands, M. Zander, rédacteur d'une feuille ultramontaine, le *Volksbote*, et l'auxiliaire de l'aventurière astucieuse qui savait si bien faire la dévote tout en mangeant l'argent des paysans dupés.

Zander s'était soustrait par la fuite à un emprisonnement de quelques mois auquel il avait été condamné pour cause de calomnies; il avait de plus à redouter un grand procès pour crime de haute trahison, que le ministère public est décidé à lui intenter.

Malheureusement pour lui, il a eu la hardiesse de revenir sur le territoire bavarois et la maladresse de s'y faire prendre. Une foule énorme assistait ce soir à son transférement de la gare à la préfecture de police.

Avec lui a disparu M. le baron de Linden, chambellan du roi de Wurtemberg, neveu de l'ancien ministre du Wurtemberg, et particulariste outré, ainsi que son oncle.

Depuis quelques mois, les feuilles ultramontaines étaient remplies des articles les plus véhéments contre le nouvel ordre des choses en Allemagne, dans lesquels les insultes et les outrages à l'Empereur, au prince Bismarck, etc., étaient tellement prodigués qu'à la fin le *Vaterland* même, le plus audacieux des organes cléricaux, a été forcé de les refuser. Ils étaient signés par M. le baron von Linden, le chambellan du Roi et on compr nd le retentissement que le nom et le titre de l'auteur devaient leur donner. M. le baron a été plus adroit que le docteur Zander et a pu échapper à la police qui s'apprêtait à mettre la main sur lui, malgré tous ses titres.

La réforme que la Chambre des Seigneurs en Prusse va subir fait songer nos libéraux à la Chambre haute du royaume de Bavière, laquelle aussi aurait grand besoin d'être régénérée. Qu'on se figure une assemblée composée uniquement des princes de la Couronne, d'évêques, d'anciens seigneurs féodaux et de cinq ou six riches négociants ou fabricants complétement dépaysés dans leur illustre et noble entourage! Et ici, par surcroît, la Couronne n'a pas le droit de recourir à des fournées de pairs.

— On mande de Langenbach, petit village dans la province d'Allgäu, en Bavière, qu'un paysan, dont la modeste fortune est allée s'engloutir tout entière dans la banque Spitzeder, en apprenant la nouvelle de la débâcle, s'est précipité sur sa femme, l'a étranglée en présence de ses quatre enfants, et s'est pendu ensuite dans la grange de sa maison.

— On écrit de Munich, 24 novembre :

Le Nestor des graveurs sur cuivre allemands, Adam Klein, de Nüremberg, est entré aujourd'hui dans sa quatre-vingtième année. Le Roi a décerné, à cette occasion, au vénérable jubilaire la médaille en or pour arts et sciences et élevé sa pension de 300 à 600 florins. Le *Hochstift* allemand l'a nommé grand-maître et une collection complète de ses œuvres a été exposée au Cercle artistique

— L'empereur d'Autriche a hérité ces jours-ci d'une somme de 5 florins que lui a léguée par testament une vieille femme de Debreczin, en Hongrie. Le trésorier de la cassette impériale a transmis un accusé de réception de ce don aux autorités de Debreczin.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

L'*Economist* dit que l'efficacité du taux de l'escompte à la Banque de Londres, comme moyen d'augmenter la réserve, n'a jamais été mieux démontrée que cette fois. Depuis le 6 novembre, date de la mesure de la Banque qui a porté le taux de l'escompte de 6 p. c. à 7, la réserve a augmenté de 4 millions 15,000 livres. Il y a deux autres causes encore qui ont puissamment contribué à ce résultat : l'Allemagne, d'abord, avait provisoirement suspendu ses achats d'or en Angleterre; ensuite, la France, qui a le droit de payer l'indemnité de guerre en numéraire, c'est-à-dire en monnaie d'or ou en monnaie d'argent, a envoyé de l'or à Londres, en échange d'argent, opération que justifiait le bas prix actuel de ce dernier métal. Voilà l'explication du passé. Quant à l'avenir, on ne doit pas perdre de vue que l'Allemagne peut, à tout moment, reprendre ses achats d'or en Angleterre; déjà hier, elle en a acheté pour un demi-million, et il est probable que d'autres achats suivront, puisque ses besoins peuvent avoir augmenté en raison du temps qui s'est écoulé depuis les précédents approvisionnements. En présence même de ces besoins, qui peuvent se reproduire à tout moment, le prix du numéraire ne saurait continuer de baisser rapidement, et pendant quelque temps encore restera nécessairement élevé. L'*Economist* exprime l'espoir que lorsque la réserve de la Banque subira une nouvelle diminution considérable, ou même lorsqu'une telle diminution se présentera en perspective, les directeurs de ce grand établissement financier auront encore recours au moyen qui vient de leur réussir si bien.

— Les tempêtes, qui ont sévi ces derniers jours dans les régions du Nord de l'Europe, ont causé d'innombrables désastres maritimes. L'Allemagne du Nord, le Danemark, la Hollande et l'Angleterre ont été cruellement éprouvés. D'après le *Registre international des sinistres maritimes* il s'est perdu au mois d'octobre 240 navires à voiles, dont 115 anglais, 21 norwégiens, 18 hollandais, 17 allemands, 14 français, 4 américains, 9 suédois, 5 espagnols, 5 russes. L'Italie, le Chili, le Portugal comptent, chacun, trois sinistres; la Belgique, le Guatemala, le Salvador, le Mexique, l'Autriche, la République Argentine, le Nicaragua, le Brésil et la Turquie, chacun un navire. Dans le même mois dix-huit bâtiments à vapeur se sont perdus.

Londres, 30 novembre.

Le *Globe*, journal du soir, rend compte d'un incident original qui occupe en ce moment l'attention publique. Un sous-officier de l'armée des Etats-Unis, voulant fournir une preuve de cordialité qui unit désormais son pays et l'Angleterre, a parié qu'il traverserait ce dernier pays d'un bout à l'autre en portant le drapeau américain, non-seulement sans être molesté par qui que ce soit, mais en recevant bon accueil partout. Le pari étant tenu, le brave sergent Colom Bates s'est mis en route pour l'Ecosse, puis des frontières nord de cette contrée il est arrivé hier soir à Londres porteur de son drapeau. Ce matin, comme il pleuvait à verse, une voiture est allée le prendre à l'hôtel du télégraphe où il avait pris son gîte. Il s'y est installé avec deux drapeaux. Une foule énorme s'était amassée en cet endroit à la première nouvelle de son entreprise. Durant son parcours un brave marchand lui fit parvenir un bouquet et du champagne. Ce don magnifique fut payé d'un salut gigantesque (*elephantine bow*). Parmi la foule on regrettait qu'il n'y eût pas accompagnement de musique. Un malheureux joueur d'orgue se trouvant sur le passage fut entraîné et son instrument mis en réquisition. On le somma de jouer l'air national américain « *Yanky Doodle*, » et comme il arguait de l'impossibilité (son instrument n'en possédant pas les notes), il dut subir quelques mauvais traitements. Cependant le cortége pataugeant dans la boue ayant atteint Oxford-street, puis Bond-street, s'enthousiasma au point de dételer les chevaux de la voiture et de prendre leur place et leurs fonctions. A l'arrivée devant l'hôtel de ville (Guildhall), l'excitation populaire était indescriptible. Ce fut avec beaucoup de difficulté qu'on parvint à arrêter le carrosse à l'entrée de l'édifice. Les gens qui le traînaient voulaient l'introduire dans l'intérieur. Ils ne renoncèrent à cette idée qu'en se trouvant devant un perron. On parvint cependant à le mener au fond de la cour aux acclamations furibondes de la foule. Un commissaire se trouvait là portant les couleurs américaines. Le sergent Bates, debout dans son équipage prit la parole. Il exposa en peu de mots l'objet du voyage qu'il avait entrepris et dont il atteignait le terme. Il avait certifié à ses camarades en Amérique que l'Angleterre est amie des Etats-Unis comme nation. On avait contesté le fait. « Je puis, avait-il répondu, porter le drapeau de mon pays d'un bout à l'autre de l'Angleterre sans exciter d'autres manifestations que des signes de respect. » Il fut mis au défi, et les paris furent ouverts. On alla jusqu'à le traiter de « menteur » et de « fou. » Il accepta la gageure en disant franchement aux individus présents que sa première idée avait été de gagner l'enjeu de 1,000 dollars pour sa femme et ses enfants. Mais il vit ensuite qu'il pourrait faire tourner l'aventure au profit de son pays. Il résolut d'agir uniquement en vue du principe patriotique. S'il ne réussissait pas, ce ne serait pas sa faute. La presse a affirmé qu'il n'y avait là qu'une « farce » de Yankee. Mais il n'en est rien en ce qui le concerne. (Longs applaudissements.) Il a traversé l'Atlantique sans autre dessein que de prouver que son assertion au sujet des bons sentiments des Anglais était fondée. (Applaudissements.) Il a été vu de mauvais œil par quelques-uns, mais il n'a qu'à se louer infiniment de l'accueil qu'on lui fait généralement. (Applaudissements.) Ses compatriotes ont suivi avec grand intérêt la promenade de son drapeau. Il a la preuve que son assertion était fondée. (Longs applaudissements.) — Ainsi a fini la comédie.

NOUVELLES DE SUISSE.

Les cantons de Soleure, Berne, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie qui relèvent du diocèse de l'évêché de Bâle, se sont réunis en conférence le 19 courant et ont pris, malgré l'abstention de Lucerne qui fait partie du même évêché, mais qui n'a pas jugé à propos de prendre part à la conférence, les décisions suivantes, qui viennent d'être communiquées à Mgr Lachat, évêque du diocèse, résidant à Soleure :

« Les cantons (susnommés) relevant de l'évêché de Bâle,

» Attendu que S. G. l'évêque de Bâle, contrairement aux décisions de la conférence diocésaine du 18 août 1870, a proclamé le dogme de l'infaillibilité papale, acte qui outrepasse ses droits épiscopaux, met en danger les droits des cantons diocésains et modifie notamment les bases de l'organisation ecclésiastique du diocèse;

» Attendu que cet acte est en contradiction absolue avec le serment prêté sur l'Evangile, le 30 novembre 1863, par Sa Grandeur, par lequel ce dernier a juré fidélité et obéissance aux gouvernements des cantons qui composent l'évêché de Bâle, et solennellement promis « de ne prendre part, ni dans la Suisse, ni hors de la Suisse, à aucune menée ou conciliabule, et de n'entretenir aucune relation qui pourraient mettre en danger la paix publique, » contradiction qui résulte du fait que S. G. destitue et excommunie de son seul chef et en dehors de son droit légal les curés du diocèse qui combattent le dogme de l'infaillibilité;

» Attendu que, par lesdits actes et par d'autres signalés en temps et lieu, par exemple par son opposition ouverte aux arrêtés d'Etat et par son usurpation des droits de l'Etat et des communes dans la nomination des curés, il a porté atteinte à la paix qui a jusqu'à présent régné entre les diocésains, outre que par les missives qu'il a adressées, les 4 et 9 novembre, au gouvernement de Soleure, il ne reconnaît pas les principes de la législation de la plupart des Etats diocésains sur la nomination et la révocation des curés;

» Attendu que, contrairement à la convention du 26 mars 1828, et à la bulle papale du 7 mai 1828, il a créé et entretient, sans le consentement des Etats diocésains, un séminaire particulier;

» Attendu que, contrairement aux missives que le gouvernement de Soleure lui a adressées les 19 janvier 1865 et 8 janvier 1867, demandant que les taxes de dispenses soient maintenues à un taux fixe, et que, contrairement à sa promesse formelle, il persévère dans un indigne trafic des indulgences, ainsi qu'il ressort de la missive que le chancelier épiscopal Duret a adressée au curé de Starrkirch, le 12 juillet 1872;

» Ont décidé à l'unanimité :

» 1° De ne pas reconnaître et de contester toute autorité au décret du Vatican du 18 juillet 1870, sur l'infaillibilité du pape;

» 2° Il est contesté à l'évêque le droit, et il lui est interdit de prononcer aucune censure contre les curés du diocèse qui combattent le dogme de l'infaillibilité;

» 3° Est également contesté à l'évêque le droit, et il lui est interdit de destituer de sa seule autorité privée et sans l'assentiment des Etats diocésains, les curés du diocèse;

» 4° L'évêque est sommé de justifier, auprès du siége de la conférence, sa conduite sur les faits qui lui sont reprochés par les considérants de la présente, et cela dans le délai de 14 jours à partir de la réception de la présente décision des Etats diocésains;

» 5° L'évêque est sommé de retirer, dans le même délai de quatorze jours, et sans conditions, les excommunications et destitutions qu'il a prononcées contre les curés Egli et Gschwind;

» 6° L'évêque est formellement invité à éloigner de ses fonctions le chancelier Duret;

» 7° La conférence diocésaine se réunira immédiatement après l'expiration des délais susmentionnés, pour prendre les mesures que nécessitent les circonstances; le siége de la conférence (Soleure) est chargé de convoquer de nouveau, à cet effet, tous les Etats diocésains. (*Journal de Genève.*)

NOUVELLES DE HONGRIE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Pesth, 26 novembre.

Le télégraphe vous aura transmis le compromis qui a eu lieu entre la majorité et l'opposition de la Diète magyare.

M. Csernatony a fait des excuses et le ministre-président a déclaré qu'en regrettant l'incident de la séance du 18 novembre, il consentait à voir effacer de la résolution concernant la révision du règlement d'ordre les motifs qui impliquaient un blâme contre l'opposition et une satisfaction pour le ministère. Le comte Lonyay a fait preuve de modération en éliminant la question personnelle et en renonçant à toute espèce de satisfaction pour son propre compte. La paix paraît donc faite pour le moment; reste à voir si l'on pourra discuter les questions politiques, sans crainte de voir susciter à tout moment de nouveaux scandales au sein du Parlement.

La fraction conservatrice de la majorité est peu édifiée de la nouvelle tournure des choses, puisqu'elle espérait recueillir le bénéfice de la crise parlementaire.

Mais ce calcul de la réaction échouera contre l'attitude décidée de M. Deak. Ce dernier vient de déclarer à son parti qu'un ministère sorti des rangs conservateurs n'obtiendra jamais son concours et que si, néanmoins, M. Sennyey arrivait au pouvoir, M. Deak ne permettrait plus que le parti de la majorité portât son nom. La dénomination du parti Deak appartient à la fraction libérale, et l'ancien chef n'est pas disposé à couvrir de son nom vénéré par tous les patriotes des tendances réactionnaires.

D'un autre côté, il est possible que le comte Lonyay, grand seigneur archimillionnaire, se fatigue du rôle que l'opposition lui fait jouer. Il est plus que certain qu'avant peu il quittera la partie.

Pour prendre à la Diète le rôle de chef du parti libéral, si la fraction libérale de la majorité ne réussait pas à faire revenir M. de Lonyay de son intention, il faudra chercher pour ce poste un homme politique qui réunisse toutes les qualités voulues, c'est-à-dire d'être bien en cour et de posséder en même temps la confiance absolue du parti de M. Deak et celle du comte Andrassy.

On assure que ce ministre-président serait trouvé. On cite deux noms : l'un serait le baron Orczy, chef de section au ministère des affaires étrangères; l'autre le baron Wenkheim, actuellement ministre hongrois près la personne de l'Empereur.

Le nouveau ministère serait composé de M. Tréfort, qui garderait son portefeuille de l'instruction publique et des cultes, ainsi que M. Szlavy, ministre du commerce.

Les autres portefeuilles seraient confiés aux hommes les plus éminents du parti libéral.

SUÈDE ET NORWÉGE.

On lit dans *la Correspondance de Stockholm* :

« Le télégraphe nous a apporté de Christiania des nouvelles rassurantes sur l'expédition suédoise sous la direction de M. Nordenskjöld, ainsi que sur une partie des pêcheurs norwégiens dont le sort dans les régions arctiques inspirait de vives inquiétudes. «Cinq heures après le départ de Tromsö du bateau à vapeur *l'Albert* (équipé par le gouvernement de Norwége) arrivèrent à Hammerfest sur un navire dix-huit pêcheurs norwégiens. Un autre bateau, qui avait quitté « Forclandssund » en même temps que le premier bateau, en avait été séparé pendant le trajet. D'autres pêcheurs s'étaient rendus là la station du Isfjorden qui, le 6 novembre, était encore navigable. Les bateaux de M. Nordenskjöld sont tous réunis à Moslebay. Les rennes amenés sur ces bateaux se sont échappés. Un bateau à vapeur a été envoyé de Tromsö à la suite d'*Albert* avec ordre de relâcher à Hammerfest pour prendre des renseignements sur les pêcheurs qui se sont sauvés. »

Un télégramme plus récent rapporte : « Dix-huit Norwégiens sont revenus du Spitzberg à Hammerfest. Les bateaux *Polhem*, *Onkel Adam* et *Gladan* sont avec Nordenskjöld à Moslebay; les provisions sont en petite quantité. Les autres pêcheurs sont à Grabeck. »

Un autre télégramme arrivé ce soir et daté de Christiania le 21, nous donne les détails suivants : « Le vapeur *le Frondhjem* a été envoyé de Tromsö pour aller rejoindre *l'Albert*. Il atteignit *l'Albert* hier soir près de Fugleoen, entre Tromsö et Hammerfest. *L'Albert* est arrivé aujourd'hui à Hammerfest et continuera le même jour sa route pour le Spitzberg. »

NOUVELLES D'ITALIE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Rome, 25 novembre.

Le parlement italien a repris ses séances mercredi dernier, conformément au décret de convocation. Les députés présents à la première séance n'étaient pas nombreux : on en comptait, dit-on, 180; ceux de l'opposition étaient, comme à l'ordinaire, les plus empressés, parce qu'ils sont les mieux disciplinés.

Les interpellations ont commencé, mais non avec cette vivacité à laquelle on s'attendait; la plupart de leurs auteurs ont consenti à les ajourner jusqu'à la discussion des budgets des divers ministères, où elles trouveront leur place. Quelques-unes de ces interpellations ont, du reste, déjà reçu pleine satisfaction par la présentation immédiate de projets de loi préparés à l'avance.

Le jour même de l'ouverture du Parlement, la *Gazette officielle* a publié un arrêté du préfet de Rome, prohibant la réunion d'un meeting convoqué au Colysée, sous prétexte de traiter la question du suffrage universel. S'il ne s'était agi que de cette question, il est très-probable que le gouvernement aurait laissé faire, quoiqu'il sentît le danger de créer un précédent qui aurait pu être invoqué plus tard par les cléricaux ou autres ennemis de l'Italie; mais depuis quelques jours les promoteurs du meeting ne cachaient pas leur but, qui était de substituer la république à la forme du gouvernement existant. Déjà même ces promoteurs se sentaient débordés par les délégués des sociétés démocratiques de toute l'Italie, lesquels proclamaient hautement vouloir accomplir une révolution sociale. Enfin, une feuille créée pour la circonstance et prêchant des principes subversifs, avait été condamnée la veille, dans la personne de son gérant, à cinq mois de prison et 5,000 fr. d'amende, pour la publication d'une série d'articles déclarés coupables, non par les tribunaux ordinaires, mais par le jury, qui est la justice du pays.

En présence de cette condamnation, prononçant la culpabilité du but de la réunion dont il s'agit, le gouvernement ne pouvait plus user de tolérance, et, se prévalant de l'art. 32 du Statut, prescrivant que les réunions publiques dans des lieux ouverts seront toujours soumises aux règlements de l'administration et de la police, il a prohibé le meeting projeté.

Dès le lendemain, le député Ferrari interpellait à la Chambre le ministre de l'intérieur, au sujet d'un acte qu'il jugeait inopportun et illégal, et qui, disait-il, faisait faire au gouvernement un premier pas vers la république. Le discours de l'honorable M. Ferrari a mis en bonne humeur la Chambre, qui n'a pu retenir son hilarité en entendant l'orateur déclarer qu'il serait allé au meeting, parce qu'il aime la bonne société, faire une profession de foi en se disant républicain monarchique, et enfin parler de la possibilité de voir deux papes élus simultanément par un conclave.

M. Lanza a répondu par un discours sérieux et n'a pas eu de peine à prouver la légalité de la mesure gouvernementale. M. Ferrari n'a point été satisfait de cette réponse, mais ne se voyant soutenu par aucun de ses collègues de la gauche, il n'a point insisté et la Chambre a repris le cours de ses travaux.

Le télégraphe vous a appris que le jour même de l'ouverture du Parlement le ministre de grâce et justice a déposé sur le bureau du président de la Chambre un projet de loi sur la suppression des corporations religieuses. Un député a demandé une lecture immédiate, afin, disait-il, de prouver que ce document existe, comme s'il suspectait qu'un cahier de papier blanc avait été déposé, au lieu et place d'un véritable projet de loi.

Le président a fait observer que la lecture immédiate n'était nullement dans les habitudes de la Chambre; il a promis que le projet et ses annexes seraient livrés de suite à l'impression et que la distribution en serait faite aussitôt que possible. En effet, les épreuves typographiques ont été déposées samedi à la présidence, et la distribution en sera faite probablement aujourd'hui.

Je n'entre point dans le détail des dispositions de ce projet de loi, par la raison qu'elles ne s'éloignent pas de celles déjà connues. Il sera temps d'en parler quand viendra la discussion, qui ne tardera pas, dit-on, car on assure que le comité privé de la Chambre pourra s'en occuper la semaine prochaine. Je me borne à dire, pour aujourd'hui, que l'économie du projet de loi n'a pas été accueillie avec faveur, ni à la Chambre, ni dans le public, à cause des exceptions accordées aux généralats et aux maisons religieuses fondées par des puissances étrangères.

Il s'est passé jeudi dernier un fait qui est loin d'avoir toute l'importance qu'on lui attribue, mais qui mérite pourtant d'être rapporté.

La Chambre avait, ce jour-là, à constituer le bureau de son comité privé. Les membres de la gauche, profitant de ce qu'ils sont les plus assidus aux séances, tandis que leurs adversaires politiques s'occupent de leurs affaires ou de leurs plaisirs, sont parvenus à faire passer la liste entière de leurs candidats : ainsi, président, vice-président et secrétaires appartiennent tous au parti de l'opposition. Naturellement, ce parti exalte son triomphe et se croit sûr de renverser le ministère et de s'emparer du pouvoir.

Je crois qu'il ne faut point se hâter de conclure de ce vote, obtenu par surprise, que la majorité s'est déplacée et siége maintenant à gauche. Du reste, nous ne tarderons pas à être pleinement édifiés sur ce point. Aujourd'hui même, la Chambre doit procéder à l'élection d'un vice président, en remplacement de M. Mordini, nommé préfet de Naples. Il est très-probable que la droite et le centre prendront leur revanche. J'espère pouvoir vous dire, avant de clore ma lettre, le résultat du scrutin. Si le vote est favorable au ministère, celui-ci peut être assuré de vivre, au moins jusqu'à la discussion de la loi sur les corporations. Je vous ai toujours dit que cette discussion serait l'écueil contre lequel le ministère courait le risque de se briser. Je persiste dans cette opinion, sans pouvoir pressentir quelle sera l'issue de la lutte parlementaire.

Il faut que je vous parle des agissements du comité des délégués envoyés par les sociétés démocratiques de l'Italie au comice du Colysée.

Jeudi dernier, le jour même où le député Ferrari protestait à la Chambre contre la mesure prise par le gouvernement pour empêcher la réunion du meeting, le comité des délégués tenait au théâtre Argentina, une séance secrète, dite préparatoire, dans laquelle était approuvé, à l'unanimité, l'ordre du jour dont la teneur suit :

« L'assemblée des délégués italiens réunis dans la salle du théâtre Argentina;

» Vu le décret signé par le préfet Gadda;

» Attendu qu'en prohibant la réunion d'un meeting au Colysée, le gouvernement a prouvé qu'il redoutait l'œuvre de la démocratie;

» Donne acte au gouvernement de sa pusillanimité, déclare continuer ses propres travaux pour l'organisation de la démocratie italienne, et passe à l'ordre du jour. »

Dans une seconde réunion préparatoire, tenue dans le même lieu, le comité a proclamé les principes suivants comme indispensables pour l'affranchissement de la société :

« Souveraineté du peuple et nécessité d'une Assemblée constituante élue par le suffrage universel.

» Liberté de conscience et liberté individuelle; inviolabilité du domicile, instruction gratuite, laïque et obligatoire.

» Autonomie administrative des communes.

» Abolition des armées permanentes.

» Abolition de tous les impôts et substitution d'un impôt unique et progressif.

» Abolition de la peine de mort; réforme pénitentiaire.

» Le travail, source unique de la propriété.

» Application de la maxime : point de droit sans devoir, point de devoir sans droit.

» Réintégration de la femme dans ses droits, au moyen de la réforme des lois sur le mariage. »

Vous comprenez que les Romains, qui ont tant besoin de tranquillité pour attirer et retenir dans leur ville les étrangers, dont les dépenses forment la principale source de leurs revenus, étaient fort effrayés et croyaient avoir tout à redouter de gens professant de pareils principes. Les bruits les plus alarmants étaient colportés dans la cité : on disait les délégués résolus à braver l'arrêté de prohibition, décidés à résister par la force et à inaugurer le règne du pétrole; on parlait d'une saisie opéré à Livourne de waggons remplis de bombes et dirigés sur Rome; on avait vu arriver par chemin de fer plusieurs bataillons tirés de la province, et cela ne rassurait que faiblement la population, qui s'attendait à une sanglante bataille.

C'est sous cette impression de terreur que les Romains se sont réveillés hier matin. Ils ont vu un ciel noir et menaçant; ils ont vu les troupes occupant tous les postes importants de la ville; ils ont vu la garde nationale accourir nombreuse et empressée à maintenir l'ordre; ils ont appris que quelques principaux meneurs avaient été arrêtés dans la nuit; enfin ils ont vu la pluie tomber à torrents pendant toute la journée et ils n'ont pas aperçu le moindre agitateur dans les rues.

Alors le calme est revenu dans les esprits. A. V.

P. S. Le projet de loi sur les corporations n'a point été distribué aujourd'hui. M. De Falco a fait suspendre le tirage pour introduire dans ce projet des modifications qu'on dit importantes : *è meglio tarde che mai*.

Point de nomination de vice-président. Piroli, candidat du gouvernement, 119 voix; Coppino, candidat de l'opposition, 114 voix. Demain ballottage.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Madrid, 26 novembre.

Républicains irréconciliables, alphonsistes, prétendus conservateurs de la révolution, sagastistes et unionistes *fronterizos*, c'est-à-dire tous les ennemis de la situation ayant un intérêt direct à la perturbation de l'ordre, viennent de prouver une fois de plus leur impuissance et démontrer que quand un gouvernement est franchement, sincèrement libéral, l'opinion publique ne se range jamais du côté des perturbateurs publics. Voici, en somme, à quoi ont abouti les excitations de la presse de toutes ces fractions, celles des feuilles clandestines répandues à profusion et donnant les nouvelles les plus alarmantes, les voyages de sénateurs et députés dans certaines provinces : les opérations des conseils de révison se sont accomplies partout, et de l'agitation que l'on a voulu créer il ne reste plus rien si ce n'est la bande de républicains qui parcourt la province de Murcie et deux ou trois autres bandes en Andalousie, dont la plus forte se cache dans les montagnes du Despenaperros ou Sierra Morena.

A Alcoy, le comité républicain s'est engagé par un document public, remis au commandant de la colonne envoyée pour rétablir l'ordre, à maintenir dans cette localité la tranquillité la plus parfaite.

Sous toute autre administration, dans des circonstances analogues, l'Espagne tout entière eût été mise en état de siége, les garanties constitutionnelles supprimées ou suspendues pour un temps indéfini; on aurait déployé un luxe de précautions militaires et des arrestations auraient eu lieu dans les proportions les plus grandes.

Aujourd'hui, au contraire, la liberté de la presse reste illimitée : les feuilles irréconciliables peuvent proclamer la révolution violente, les journaux unionistes et sagastistes peuvent librement exciter à l'assassinat du ministre de la guerre et du président du conseil des ministres, les journaux alphonsistes peuvent dire à cette partie de l'armée qu'ils croient dévouée à leur cause : *Ahora o nunca!* Maintenant ou jamais!

Les conspirateurs sont connus et ils peuvent se promener librement sans craindre d'être arrêtés, si ce n'est le jour où les armes à la main ils voudront réaliser par la force leurs projets. Et tout cela sans ostentation de la part du gouvernement, sans qu'une seule patrouille de soldats ait circulé dans les rues de Madrid. Le bon sens public a fait justice de toutes ces manœuvres.

A ce propos, M. Ruiz Zorilla a prononcé un magnifique discours au Congrès des Députés pour rétablir la vérité des faits, en engageant tout le monde à ne rien croire des rumeurs alarmantes propagées par les ennemis de la situation. Il a dit avec raison que les partis qui adoptent comme base de leur politique le système préventif, oppriment, suppriment la liberté de la presse à la moindre menace de désordre, font opérer à tort et à travers des arrestations, lancent dans les rues des soldats et des pièces de canon, alarment les populations, n'empêchent jamais une insurrection quand celle-ci doit éclater.

Ces partis vaincus disent : Si le gouvernement n'avait pas arrêté un tel ou tel autre, s'il ne s'était pas imposé avec la force armée, la révolution eût triomphé.

Avec le gouvernement actuel on ne pourra pas dire ces choses, mais aussi les conspirateurs seront impuissants contre le ministère qui a la conscience de ses droits et de ses devoirs, qui pour règles de sa conduite a le droit et la liberté et qui ne se maintiendra qu'en restant fidèle à l'une ou à l'autre.

Le Sénat continue la discussion du projet de loi sur l'emprunt et la Banque hypothécaire, et au Congrès se poursuit le débat sur le clergé. Je n'ai rien d'intéressant à vous signaler sur ce sujet.

L'Assemblée républicaine s'est ajournée au 15 février, après avoir nommé une commission permanente. MM. Emilio Castelar, Pi y Margall, etc., n'ont cessé de dire et de répéter tous ces jours-ci dans leurs discours que l'insurrection, dans les circonstances actuelles, était un crime.

Madrid, 30 novembre.

L'insurrection soi-disant républicaine fédérative préparée avec un soin particulier par toutes les fractions réactionnaires peut être considérée comme terminée. On s'est battu sérieusement à Murcie et à Malaga seulement; dans la première de ces villes, la lutte a duré vingt heures, comme je vous l'ai mandé par la voie électrique, et à Malaga, où l'on a aussi élevé des barricades, les troupes ont, en peu d'heures, mis en fuite les émeutiers. A Alcoy, à Bejar, à Linarès, ces derniers ont pris la fuite, dès que l'arrivée de la force armée a été signalée.

De nombreux détachements parcourent le pays à la poursuite des bandes de fuyards qui ont gagné la montagne.

Le gouvernement a été, dans cette circonstance, admirablement secondé par l'armée qui, malgré son petit nombre, réduite, comme elle l'est en ce moment, à 32 mille hommes au plus, n'a pas montré un seul instant de défaillance et s'est multipliée pour faire face à l'émeute sur tous les points à la fois.

J'espère que de longtemps maintenant il n'y aura plus de tentative de rébellion, surtout après la conduite tenue par l'armée : il faut vous dire que les auteurs du soulèvement avaient répandu partout le bruit que tous les régiments s'étaient engagés à appuyer l'émeute. Or, il est constant qu'il n'y a pas eu une seule désertion, car l'on ne saurait qualifier ainsi le fait d'un officier en disponibilité, connu par ses opinions alphonsistes, qui s'est mis à la tête d'une bande à Murcie, et l'attitude prise par le général Contreras, lequel voudrait, sans doute, jouer le rôle que jouèrent O'Donnell en 1854 et Prim en 1868.

Le général Contreras, oubliant que les circonstances ne sont plus aujourd'hui les mêmes, qu'il n'existe plus au palais de camarilla déshonorant le trône, que l'arbitraire et la plus odieuse réaction ne sont plus l'unique règle de conduite du gouvernement, vient d'adresser deux proclamations : l'une à la nation espagnole, l'autre à l'armée et à la marine. Ces proclamations affichées dans toutes les rues de Malaga, dans la journée du 27, invitent le peuple, les soldats et les marins à se soulever contre la dynastie étrangère.

Les fédéraux se sont conduits partout comme le font les carlistes en Catalogne : ils ont mis à sac les villes et les villages où ils ont séjourné, et la seule localité de Linarès a dû leur fournir une somme de 16 mille douros. Quant au chemin de fer du Midi, il a éprouvé les plus grands dommages : le pont de Vilches a été tellement détérioré qu'il devra de nouveau être reconstruit.

C'est à qui, entre carlistes et fédéraux, commettra le plus grand nombre d'actes inutiles de sauvagerie; et ces partis ont la prétention de devenir populaires!

Le ministre d'outre-mer, M. Gasset y Artime, donnera probablement sa démission parce qu'il n'est pas de l'avis de ses collègues sur l'opportunité d'octroyer à l'île de Puerto-Rico certaines réformes dans la législation de cette colonie. Si dans le conseil de ce jour on n'en vient pas à une entente, M. Gasset sera remplacé par M. Mosquera, qui a déjà dirigé ce département l'année dernière, sous le ministère radical.

Le Sénat a approuvé plusieurs articles du projet de loi sur l'emprunt et la Banque hypothécaire; il est probable que ce soir tous les articles seront définitivement approuvés.

Au Congrès, la discussion sur le projet de loi relatif au clergé avance lentement, mais sans offrir beaucoup d'intérêt.

Le général Gaminde a pris possession de son poste à Barcelone, et il est probable que l'insurrection touchera bientôt à sa fin; on m'assure que des négociations sont déjà commencées pour en venir à un dénoûment inattendu, à propos duquel je ne puis être aujourd'hui plus explicite.

NOUVELLES D'ORIENT.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Constantinople, 16 novembre.

Le grand vizir a, comme vous avez pu l'apprendre, réussi à changer quelques-unes des nominations que le Sultan avait inopinément décrétées sans le consulter. Indépendamment de ce que cette manière d'agir de S. M. avait de blessant pour l'amour-propre du chef du cabinet, ces nominations ne répondaient ni aux sympathies ni aux vues administratives de Méhémed Ruchdi pacha. C'est donc l'ancien gouverneur de Salonique, Ismaïl pacha, qui, au lieu de Samé pacha, a été placé à la police, et le poste de grand maître de l'artillerie a été rendu à son ancien titulaire, Halil pacha, que Mahmoud avait fait renvoyer. Namik pacha et le nouveau cheik-ul-islam sont maintenus. Le bruit court, par parenthèse, que le dernier vient d'avoir une attaque d'apoplexie. Son élévation subite et inattendue ne lui aura pas porté bonheur.

Ce n'est point, du reste, sans avoir exposé sa propre situation, que le grand vizir a obtenu de défaire ce que le Sultan avait fait sans lui. Il avait envoyé dire au palais que si Sa Majesté persistait à vouloir imposer ses choix à son premier ministre, il ne pouvait plus rester à la tête du cabinet et qu'avec lui deux ministres, celui des affaires étrangères et celui des finances, étaient décidés à donner leur démission. Le Sultan qui, bien certainement ne s'était pas imaginé que la chose serait si mal prise à la Sublime Porte, a fait appeler Méhémed-Ruchdi pacha et l'a autorisé, puisqu'il en était ainsi, à faire lui-même comme il l'entendrait et à consulter ses convenances pour garder ou pour changer les ministres nouvellement nommés. Tout s'est donc arrangé pour le mieux, et la position du ministère n'a pu que gagner à cet incident, tant au palais que dans l'opinion publique. Il n'y a qu'une voix ici pour applaudir à la résolution et à la fermeté dont Méhémed-Ruchdi, Khalil et Sadyk ont fait preuve dans cette circonstance; or, le Sultan aurait pu les prendre au mot. S'il ne l'a point fait, c'est qu'il tient apparemment à les conserver, et c'est là un symptôme rassurant pour le ministère actuel, autant cependant qu'il est permis de le croire, dans un pays où les intrigues de palais jouent un rôle des plus actifs dans toutes les questions de personnes. Il est de notoriété publique que l'ancien grand vizir, Mahmoud pacha, travaille à reprendre le pouvoir. Les tentatives qu'il ne cesse de faire dans ce but peuvent n'avoir, pour le moment du moins, que des chances de succès fort équivoques, mais elles ont en tout cas pour effet de créer entre la Porte et le palais une situation parfois très-difficile, gênante et pleine d'incertitudes pour le cabinet.

Hussein Avni pacha, l'ancien séraskier, exilé sous Mahmoud et aujourd'hui gracié, vient d'être réintégré dans la possession de son yalé sur le Bosphore. Vous vous rappelez que cette habitation, qu'il devait à la munificence du Sultan, lui avait été reprise lors de son exil. On dit même que le Sultan a demandé à voir cet ancien ministre et que Hussein Avni pacha a longuement entretenu S. M. de certains projets qu'il aurait élaborés dans sa retraite touchant des réformes à introduire dans l'armée. De là le bruit qui court depuis avant-hier que Hussein Avni pacha sera prochainement rappelé au séraskierat.

M. de Lesseps est arrivé ici samedi. A la suite du récent procès fait à la Compagnie du canal de Suez par les Messageries françaises, l'infatigable président de ladite compagnie a jugé opportun de mettre les intérêts du canal à l'abri de toute atteinte nouvelle de la part des juridictions étrangères, et est venu demander à la Sublime Porte de notifier, dans les formes, à toutes les puissances que le canal de Suez, étant propriété turque, aucune sentence rendue par les tribunaux étrangers contre la compagnie ne pourra être exécutoire ici ou en Egypte. L'affaire est déjà emportée et M. de Lesseps repartira incessamment. Hier, il a été reçu en audience par le Sultan, qui lui a fait l'accueil le plus gracieux. S. M. a également reçu, ces jours passés, le ministre d'Amérique à Berlin, M. Bancroft, qui était venu faire à Constantinople un voyage d'agrément et qui a dû repartir déjà pour Athènes, en compagnie de M. Bocker, son collègue d'ici.

Le patriarche œcuménique insiste auprès de la Sublime Porte pour que le clergé bulgare soit mis en demeure de prendre un costume qui le distingue du clergé grec, afin que les populations orthodoxes des éparchies mixtes ne puissent pas confondre leurs propres prêtres avec les prêtres bulgares, ce qui faciliterait la propagande que ceux-ci chercheront naturellement à faire partout où ils en trouveront l'occasion et les moyens.

Le choléra ayant cessé de sévir dans la Russie méridionale, notre conseil de santé vient de décider l'admission en libre pratique des provenances des ports russes de la mer Noire.

Le nouveau ministre de Turquie en Grèce, Essad bey, est parti, mercredi passé, pour Smyrne où se trouve sa famille. De là, il se rendra à son poste, un peu avant le retour du roi Georges à Athènes. Essad bey est remplacé à Pesth, aux fonctions de consul général de la Sublime Porte, par Sermet effendi, ancien secrétaire d'ambassade à Londres et à Berlin et qui se distingue autant par son talent d'écrivain, que par ses capacités de diplomate.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

ANVERS, *lundi*, 2 *décembre*.

Le steamer belge *Steinmann*, venant de New-York, est arrivé ici. Il a sauvé l'équipage, composé de douze hommes, de la barque norwégienne *Granen*.

France.

PARIS, *lundi*, 2 *décembre*.

L'attribution des portefeuilles de l'intérieur et des travaux publics n'est pas arrêtée. Il y a eu grande affluence de députés de la gauche et du centre gauche, dans la soirée, chez M. Thiers.

M. Hérold, républicain, a été élu conseiller municipal à Paris, dans le quartier de Charonne, par 1,120 voix, contre M. Verdier, qui n'en a réuni que 558 voix.

PARIS, *lundi*, 2 *décembre*.

On assure que le général Ducrot sera appelé à Versailles pour expliquer sa conduite.

La gauche républicaine s'est réunie hier; aucune résolution n'a été prise.

La gauche doit se réunir aujourd'hui à Versailles.

VERSAILLES, *lundi*, 2 *décembre*.

Le bruit qui courait hier au sujet de la démission de M. Thiers est inexact.

Dans les cercles parlementaires, le renouvellement partiel de l'Assemblée nationale de France, est considéré comme la seule issue à la crise.

VERSAILLES, *lundi*, 2 *décembre*.

L'Assemblée a adopté plusieurs articles du budget; la discussion a eu lieu sans incident

Les bureaux éliront, jeudi, la commission constitutionnelle, conformément à la proposition de M. Dufaure.

Angleterre.

LONDRES, *lundi*, 2 *décembre*.

Hier a eu lieu un meeting à Hyde-Park pour protester contre le bill relatif aux parcs.

Le meeting a rédigé une pétition demandant la démission de M. Ayrton.

L'ordre n'a pas été troublé.

MM. Odger et Bradlaugh étaient présents.

LONDRES, *lundi*, 2 *décembre*.

Le *Daily Telegraph* publie une lettre de Berlin, datée du 28 novembre, annonçant que la santé de M. de Bismarck cause des inquiétudes dans les hautes sphères gouvernementales.

Des bruits sérieux courent à ce sujet depuis quelques jours.

Quoi qu'il en soit, il est certain que M. de Bismarck ne reprendra pas les affaires avant le printemps.

LONDRES, *lundi*, 2 *décembre*.

Les ouvriers des usines de gaz de Londres se sont mis en grève à cause du renvoi de deux chauffeurs.

LONDRES, *lundi*, 2 *décembre*.

La grève des ouvriers des usines de gaz est devenue générale dans toutes les usines de Londres.

Les Compagnies de gaz engagent le public à économiser la consommation du gaz.

Europe centrale.

BERLIN, *lundi*, 2 *décembre*.

Parmi les nouveaux pairs, on cite la nomination de M. de Balan, ministre d'Allemagne à Bruxelles, qui remplit en ce moment les fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

La nomination de M. Bleichrœder, publiée par divers journaux, est erronée.

On considère maintenant comme assuré le vote concernant la loi des cercles.

BERLIN, *lundi*, 2 *décembre*.

Le bruit court que la démission de M. de Roon, ministre de la guerre, aurait été acceptée. Mais cela demande confirmation.

Plusieurs changements dans le personnel du ministère sont néanmoins considérés comme devant être la conséquence prochaine et inévitable de la solution intervenue à propos de la loi sur la réorganisation des cercles.

BERLIN, *lundi*, 2 *décembre*.

Au nombre des vingt-cinq nouveaux pairs, nommés avant-hier, figurent :

Les généraux Herwarth, Steinmetz, Peucker, Holleben et Stosch;

M. le baron von der Heydt; M. de Patow;

MM. de Balan, Magnus et Eichmann, pour la diplomatie;

MM. l'auditeur général Fleck, le président supérieur de Bardeleben, le sous-secrétaire Sulzer, M. Bitter, le président Friedberg; le directeur en chef des impôts, M. Schumann, le directeur de ministère Philippsborn, M. Dechend, le président du commerce maritime Gunther, le président de tribunal, M. Henrici, le procureur général Weber, le directeur général des postes, Stephan.

Les autres appartiennent à la classe des grands propriétaires.

VIENNE, *lundi*, 2 *décembre*.

La *Revue du lundi*, d'après des rensei-

Ayuntamiento de Madrid

gnements de Pesth puisés aux meilleures sources, annonce que l'Empereur a accepté la démission du comte Lonyay.

Le ministre du commerce actuel, M. Szlavy, est nommé ministre-président.

Tous les autres ministres conservent leur portefeuille.

PESTH, *lundi, 2 décembre.*

Séance de la Chambre basse. — Le président communique à la Chambre que le cabinet a fait parvenir sa démission, que l'Empereur a acceptée.

L'Empereur a chargé le ministre du commerce, M. Szlavy, de la formation d'un nouveau cabinet et en même temps a chargé les ministres de continuer à gérer leur ministère jusqu'à la formation du nouveau cabinet.

La prochaine séance de la Chambre basse n'est pas encore fixée.

TERNEUZEN, *lundi, 2 décembre.*

Le steamer anglais *Germania*, se rendant de Londres à Anvers, s'est échoué ici. On pense qu'il pourra être renfloué à la marée. Deux remorqueurs se trouvent sur le lieu du sinistre.

FLESSINGUE, *lundi, 2 décembre.*

Le steamer belge *John David*, capitaine Nerfurth, est arrivé d'Odessa.

Pays du Nord.

COPENHAGUE, *lundi, 2 décembre.*

Un projet de loi tendant à établir un système de fortification pour tout le royaume et spécialement pour la capitale, sera présenté aujourd'hui devant le Parlement danois.

Italie.

MESSINE, *lundi, 2 décembre.*

Le steamer belge *Fanny David*, capitaine V. D. Nave, se rendant d'Anvers à Odessa, est arrivé ici.

Péninsule ibérique.

MADRID, *samedi, 30 novembre.*

La *Gazette* dit que hier matin des bandes se sont approchées de Malaga pour tenter de nouvelles attaques, mais qu'elles ont été repoussées et poursuivies par la cavalerie avec de nombreuses pertes.

Un petit détachement resté à Amuradiel a été attaqué hier par une centaine de républicains qui ont été repoussés.

Une bande de républicains a été battue dans la province de Tolède; elle a perdu sept morts, dont deux chefs, et vingt-trois prisonniers.

Une bande fédérale a été battue à Borriol, province de Valence.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *dimanche, 1er décembre.*

M. Boutwell a ordonné la vente de quatre millions d'or et l'achat de bons pour quatre millions en décembre.

Les dépenses pour 1874 sont estimées officiellement à 308 millions, soit 10 millions de plus que pour 1873.

Cette somme sera effectée principalement à des travaux publics.

Une tempête qui a éclaté à Saint-Johns dans le Nouveau-Brunswick, a détruit une douzaine d'édifices et causé le naufrage de six vaisseaux.

Plusieurs personnes ont perdu la vie.

WASHINGTON, *lundi, 2 décembre.*

Le congrès s'est réuni à midi, beaucoup de membres étaient présents à la Chambre des représentants ainsi qu'au Sénat.

La dette des Etats-Unis a diminué, en novembre, de 1,217,500 dollars. A la fin de novembre, l'encaisse du trésor s'élevait à 78,750,000 dollars, soit 68,625,000 dollars en or et 10,125,000 dollars en papier monnaie.

NEW-YORK, *lundi, 2 novembre.*

La Tribune recommande aux électeurs de M. Greeley de voter pour M. Grant.

Bulletin des bourses.

PARIS, 2 *décembre.* — 5 p. c. Empr. fr., 1872, 85-45. — 5 p. c. id. 1871, 82-70. — 3 p. c. Rente fr., 52-65. — Crédit mob. franç., 407-00. — Crédit mob. esp., 491-00. — 5 p. c. Italien, 67-70 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 54-65. — Société Générale, 562-00. — Ch. de fer autrich., 797-00. — Ottomans nouv., 320-00. — Ch. de fer lombards, 465-00. — Id. hongrois, 000-00. — Id. Luxembourg, 000-00. — Nord Espagne, 000 0/0. — Transatlantiques, 000 0/0. — Espagne ext., 29 1/2. — 6 p. c. américains, 1882, 104 5/16. — Lots Paris, 1871, 243 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0. — Banque de France, 4,520. — Banq. franco-hollandaise, 000. — Change sur Londres, 25-62 0/0. — Id. sur Amsterdam, 209 1/2. — Id. sur Hambourg, 184 3/4. — Id. sur Anvers, 1/2 prime. — Banque de Paris, 0,000. — Banq. franco-austro-hongr., 000.

PARIS, 2 *décembre.* — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 98-75; id. à livrer, 4 premiers mois 1873, 100-00; 4 mois d'été, 100-00; 4 derniers mois, 100-25; huile de lin courant mois, 98-50; 4 premiers mois, 98-00; 4 mois d'été, 98-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 70-50; 4 premiers mois, 68-50; mars-avril, 68-50.

AMSTERDAM, 2 *décembre.* — Aut. rente pap. mai, 60 7/16. — Id. argent, janv., 63 15/16. — Lots autr. (1860), 568 0/0. — Id. (1864), 458 0/0. — Lots hong., (1870), 000 0/0 — Consolidés turcs (1865), 51 13/16, — 5/20 bons américains (1882), 983/16 — Espagne intér. 25 0/00. — Id. extér. (1869), 28 7/8. — Pays-Bas, 2 1/2, 54 7/8. — Ottoman. 152 0/0. — Pérou, 76 1/8. — Portugais, 41 1/2. — Empr. franç. 1872, 78 1/8. — Lots turcs anciens, 86 0/0. — Id. nouveaux, 00 0/0. — Changes : Londres, 00-00 0/0; Paris, 00 0/0; Hambourg, 00 00/00; Francfort, 000 0/0.

AMSTERDAM, 2 *décembre.* — Froment, disponible, sans affaires; seigle, disp., sans affaires; seigle, mars, 204 1/2, dito mai, 000 0/0; huile de colza disp., 50 0/0; dito automne, 50 0/0; dito mai, 44 1/4; huile de lin disp., 38 3/4; dito automne, 39 1/8; dito print., 39 1/8; graine de colza disp., 418-00; dito automne, 000 0/0; dito avril, 430 0/0; pétrole, 00 0/0.

LONDRES, 2 *décembre.* — Consol. angl. 91 5/8 à 00 0/0. — 5/20 bons amér. 1882 90 3/8 à 90 5/8. Chem. de fer Illinois, act. 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Erié, act. 42 0/0 à 00 0/0. — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 53 3/8 à 53 5/8. — Id., 1869, 62 5/8 à 62 7/8. — Espagnol, 1862, 29 1/4 à 29 1/2. — 5 p. c. italien, 66 1/8 à 66 3/8. — Chem. de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Rotterdam-Anvers, 00 0/0 à 00 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 17 1/4 à 17 3/4. — Lombards, 18 0/0 à 18 1/4. — 5 p. c. français, 0 0/0 à 0 0/0. — 5 p. c. amér., 1871, 87 3/4 à 88 0/0. — Pérou, 00 0/0 à 00 0/0. — Change sur Paris, 00-00; sur Hambourg, 000-00 0/0, sur Anvers, 00-00. — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. argent, 65 1/4 à 65 3/4; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 1 0/0 à 1 1/8. — Versé à la Banque, 00.000 liv. st.

LONDRES, 2 *décembre.* — Marché aux blés. — Les céréales sont fermes, mais calmes. Le froment est en hausse.

Six cargaisons sont arrivées et quarante cargaisons sont à vendre.

LIVERPOOL, 2 *décembre.* — *Cotons.* — Clôture : Marché stationnaire.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 12,000 b., dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation.

Importation : 10,000 balles.

Middling upland, 9 15/16; Orléans, 10 3/8.

Les prix du coton livrable sont plus élevés.

BERLIN, 2 *décembre.* — Autr. rente pap., 61 1/4. — Id. argent, 64 3/4. — Lots autr., 1860, 94 7/8. — Id 1864, 90 0/0 — Cred. mob. aut., 208 0/0. — Chem. de fer aut. 208 0/0. — Id. Lombard 122 1/4 — Turcs, 1865, 51 1/2. — 5 p. c. Italiens 65 1/8. — 5/20 bons amér. 1882, 96 3/4. — Actions Banq. centr. anvers., 122 0/0. — Change : Amsterdam 139 0/0. — Paris, 79 1/2. — Londres 6-21 1/4 — Belgique 79 1/6. — Vienne, 91 0/0. — Saint-Pétersbourg, 89 1/2

BERLIN, 2 *décembre.* — Seigle, décemb., 56 5/8; avril-mai, 56 1/2 — Froment, déc., 82 1/2; avril-mai, 82 1/4. — Huile de colza, déc., 22 7/8; avril-mai, 24 1/12; sept.-oct., 1873, 24 1/2.

VIENNE, 2 *décembre.* — Rente papier mai, 66-30. — Idio, arg., janv., 70-30. — Lots autr. (1854), 96-20. — Id. (1858) 189-00. — Id. (1860), 102-70. — Id. (1864), 143-00. — Crédit mob. autr., 338-25. — Obl. chemin de fer de Lemb.-Cern., 156 00. — Act. Banq. Nation., 976-00. — Lots hongr. (1870), 101-30. — Chem. de fer autr. 337-00. — Id. du Nord, 211-00. — Lomb. nouv., 199-00. — Banque anglo-autr., 330-75. — Chemin de fer Theiss, 249-50. — Changes Londres, 108-75, Hambourg, 79-40; Paris, 42-55 — Napoléon d'or, 8-68 0/0. — Argent, 108-15.

FRANCFORT, 2 *décembre.* — Ch. de fer Lombards, 214 1/2 — Autriche, rente argent, janvier, 64 3/4. — Id., papier, mai, 61 3/16. — Lots autrichien (1860), 95 13/16. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich, 364 1/2. — Ch. de fer autric., 364 1/2. — Lots hongrois (1870), 000 0/0. — 5/20 bons américains (1882) 96 1/2. — Change sur Londres, 118 15/16. — Id. sur Paris, 92 15/16. — Id. sur Amsterdam, 98 1/8. — Id. sur Vienne, 107 5/16. — Id. sur Hamb., 86 3/4. — 5 p. c. français 1872, 00 0/0. — Banque bruxelloise, 121 1/4, — Actions. Banq. centr. anvers., 120 15/16. — Banque franco-austro-hongroise, 000 0/0 à 000 0/0.

ÉTAT CIVIL DE BRUXELLES.

MARIAGES DU 30. — Pierrotte, loueur de voitures, à Etterbeek, et Bauvois, femme de chambre, rue du Luxembourg. — Ketels, tailleur, rue de l'Hôpital, et Maris, id. — Renaut, ajusteur, rue aux Laines, et Niquet, casquetière, rue des Capucins. — Stassin, fondeur, à Schaerbeek, et Bodaux, servante, rue Stevin. — Defavereau, lieutenant aux grenadiers, à Hemixem, et Vanwetter, rue des Bogards. — Polet, négociant, rue Vandenbranden, et Gaudiciabois, rue du Chasseur. — Benoit, plafonneur, impasse du Gibier, et Basteens, dentellière, id. — Debod, maçon, rue des Echelles, et Jacobs, servante, id. — Reymont, cordonnier, rue du Chantier, et Maeck, journalière, rue d'Ophem. — Debuyl, meunier, à Molenbeek-Saint-Jean, et Cools, lingère, rue Rempart-des-Moines. — Paternot, domestique, à Anderlecht, et Buyens, servante, rue Haute. — Goos, cordonnier, à Ixelles, et Meert, couturière, rue des Capucins. — Mathys, employé, impasse des Chartreux, et Lacoste, bordeuse de bottines, rue de Louvain. — Scheers, peintre, rue Vésale, et Vanhecke, boutiquière, rue de la Batterie.

DÉCÈS, *déclarations du 30.* — Bresson, mécanicien, 30 ans, impasse du Papier. — De Becquefort, 23 ans, rue de la Pépinière. — Beugoms, cigarier, 47 ans, époux Loiseau, rue Pachéco. — Hanot, 52 ans, épouse Maty, impasse de la Fourmi. — Dix enfants au-dessous de 7 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

LOUVAIN, 2 *décembre.* — (Corresp. particulière de *l'Indépendance belge.*)

Froment, par 100 kilog., fr. 31-25, 33-25, 00-00; seigle, 19-25, 00-00; sarrasin 21-50, 00-00; avoine à fourrage 17-75 à 00-00; id. à brasser 18-25 à 00-00; orge 23-00; graine de colza 00-00; huile de colza, les 100 lit., 87-00; id. de lin. 85-00.

Marché bien fourni de tous grains, sans changement, sauf les orges, qui sont en hausse de 50 cent.

COMMERCE D'ANVERS. — 2 *décembre.*

Cafés. — La demande continue active, à des prix en nouvelle hausse. Il s'est traité aujourd'hui environ 2,500 sacs Saint-Domingue, tant disponible qu'à livrer, à des prix fermes. Actuellement on tient 48 cents pour Saint-Domingue bon ordinaire et 49 cents pour Cap, le 1/2 kilog.

Céréales. — Le marché a été nul pour froment et nous n'avons appris aucune affaire digne de mention; les prix sont resté fermes et invariables.

Il a été payé fr. 19 pour une petite partie seigle d'Odessa et fr. 20 pour orge d'Algérie.

Cuirs. — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes :

Cuirs secs.

N° 300. 159 B.-A. (Patag.) b/f, 27½ liv. esp., 155.

Chevaux secs.

N° 96. 200 B.-A. 15½ liv. esp., fr. 15.

Rognures.

Artemisia et *Granvello.* 11 b. morceaux, fr. 48 1/2

Cornes.

Dolphin.	15,000	B.-A.,	38/39 k., fr. 34 1/2.
Agitatore.	15,000	»	38 1/2, 39 1/2, fr. 35.
Engelina.	10,000	»	39/40, fr. 38 1/2.

Laines. — On a vendu aujourd'hui 70 balles laine en suint de la Plata.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc.....	52 1/2 à — —	53 — à — —
Courant.....	52 1/2 à — —	52 1/2 à — —
Janvier.....	53 1/2 à — —	53 1/2 à — —
Janvier-février.....	— — à — —	54 — à — —
Mars.....	— — à — —	— — à — —
Avril.....	— — à — —	— — à — —
Deux premiers mois..	— — à — —	— — à — —
Trois premiers mois..	— — à — —	54 — à — —

Marché calme.

Saindoux. — Marché soutenu avec demande assez régulière. Il s'est fait environ 200 tierçons Wilcox, disp., fl. 24 3/4, entr. A livrer, il s'est traité 300 tierçons, même marque, de fl. 24 7/8 à 25, entr., les 50 kilos, pour embarq. décembre-janvier.

Salaisons. — Marché faible et irrégulier. On cote : long middles disp. fr. 103 ent. et short middles fr. 106 ent. les 100 kilos.

Sucres bruts inraigenes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible....	fr.	63 00 à 00 00
— — courant mois.		62 75 à 00 00
— — 3 mois de déc.		63 00 à 00 00
Mélasse indigène de betterave....		10 75 à 11 00

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

LILLE, 30 *novembre.* — Huiles : de colza, fr. 88-50 à 00-00; de colza épurée, 94-50 à 00-00; de lin du pays, 00-00 à 00-00; caméline, 87-50 à 00-00. — Graines : de colza, 25-00 à 27-00; œillette, 33-00 à 34-00; de lin du pays, 27-00 à 28-00; id. étrangère, 26-00 à 27-00; de caméline, 20-00 à 22 00; de chanvre, 16-00 à 00-00. — Tourteaux : de colza, 16-00 à 18-00; œillette, 16-00 à 00 00; de lin du pays, 25-00 à 26-00, id. étrangère, 22-00 à 23-50; de caméline, 17-50 à 18-00; de chanvre, 00-00 à 00-00.

MARSEILLE, 30 *novembre.* — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge.*) — *Blés.* — Nos affaires ont été beaucoup plus calmes cette semaine et nos cours ont subi une baisse. Il est même probable que si ce n'étaient les règlements de la fin du mois, cette baisse aurait été plus prononcée.

Paris et nos marchés de l'intérieur nous arrivent également en baisse; si donc nos arrivages prennent, le mois prochain, plus d'importance, ce mouvement rétrograde devra s'accentuer davantage.

Nous cotons aujourd'hui au disponible : Richelle rouge, 130/126 kil., fr. 43; tuzelle d'Oran, 130/126, 43-50; tuzelle d'Afrique, 128/124, 42-50; Berdianski, 128/123, 42-50; Marianopoli, 128/123, 42; Irka de Galatz, 128/123, 41; Irpa d'Azoff, 128/123, 41-50; Burgas, 128/124, 38-50; Varna, 125/121, 36; Afrique dur, 133/129, 41.

La situation des farines ne se modifie pas. Les prix élevés des blés et le manque d'assortiments continuent à forcer nos fabricants à restreindre leur travail et à maintenir des cours qui paralysent presque complétement la demande.

Voici nos cours :

Minot tuzelle, fr. 54 à 55; d° T S, 53 à 54; d° R, 50 à 52; CoS sup., 47 à 48; S B. 46 à 47.

Les issues sont sans variation sensible à signaler.

Nous n'avons aucun changement sensible à signaler sur les sucres. Avec la faculté pour la consommation et la raffinerie de s'approvisionner au jour le jour avec les sucres indigènes, les variations de prix sont peu importantes et un mouvement sérieux n'est pas à prévoir avant quelques mois.

Voici nos cours, les 50 kil. :

Havane blond. fr. 36 à 37; pour raffineries 34 à 34-50; cristallisés, 37-50; Réunion bonne 4e, 68 à 69 Maurice, n° 12, 39 à 39-50; Bahia en caisses, n° 10, 31 à 31-50; Pernambouc en sacs, 28 à 29; Antilles bonne 4e, 33-50.

Cafés. — Sur notre marché les quelques lots invendus du navire *la France* ont obtenu des prix supérieurs à ceux pratiqués précédemment. Les ventes de détail ont été très-actives.

Voici nos cours aux 50 kilos : Rio lavé, fr. 100 à 110; supérieur, 104 à 105; 1re bonne, 100 à 102; 1re ordinaire, 96 à 98; ordinaire, 92 à 94; 2e ordinaire, 86 à 90.

STETTIN, 30 *novembre.* — Froment, calme; nov.-déc. 66; print. 82 1/2. — Seigle, nov.-déc. 55; print., 55 3/4.

SALLE DE LA GRANDE HARMONIE.

Programme du Grand CONCERT donné par M. E.-M. Delaborde, le mercredi 4 décembre, à huit heures précises.

PREMIÈRE PARTIE. — I. Sonate pour piano (Mendelssohn), *Allegretto, Menuetto, Recitativo* et *Andante, Finale.* II. Concerto en *ut* (J.-S. Bach), 1° *Movimento, Recitativo, Finale* et *Cadenza* (le n° 2 sera exécuté sur le piano à clavier de pédales). III. *A.* 2e étude de concert (E.-M. Delaborde); *B.* 32 variations en *ut mineur* (Beethoven). IV. *A.* Etude en *tierces* (Chopin); *B.* Etude d'après Paganini (Liszt); *C.* Chœur et danse des *Scythes* (Glück) (de l'*Iphigénie en Tauride*, transcrit par C.-V. Alkan).

DEUXIÈME PARTIE. — I. *Andante* et *finale* (Mendelsson), exécutés sur le piano à clavier de pédales. II. *A.* Petit Canon (C.-V. Alkan); *B.* Petite marche villageoise, transcription d'un opéra inédit (E.-M. Delaborde); *C.* Fugue (Beethoven). III. *Choral* et *Tocata* en *fa* (J.-S. Bach). IV. *A.* Canon, *B.* Esquisse, *C.* Canon (R. Schumann). Les nos 3 et 4 seront exécutés sur le piano à clavier de pédales.

Piano et pédalier sortant des ateliers de Pleyel, Wolff et Ce, à Paris. — Dépôt à Bruxelles, rue Royale, 52, chez F. Müsch.

Prix d'entrée : places réservées 5 fr.; places non réservées 3 fr.

On peut se procurer des cartes chez tous les marchands de musique, et chez le concierge de la Grande-Harmonie

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (0 h. 0/0). — Mardi, 3, relâche.

Mercredi, 4, *les Huguenots.*

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 00). — Tous les soirs, *le Tour du cadran*, pièce à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux; *une Tempête dans un verre d'eau*, com. en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h. 0/0). — Mardi, 3, pour les représentations de M. Lafontaine : *Jobin et Nanette*, c.-v. en 1 acte; *Ruy-Blas*, drame en 5 a. Prochainement, représentations de M. Coquelin, de la Comédie-Française.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (0 h. 0/0). — Mardi, 3, relâche pour la répétition de *la Fille de Mme Angot*, op. bouffe inédit en 3 actes. Mercredi, 4, première représentation.

ALHAMBRA NATIONAL (0 h. 0/0). — Aujourd'hui et jours suivants, relâche pour la mise en scène et les répétitions générales de *Cendrillon.*

Samedi, 7, première représentation.

THÉATRE MOLIÈRE (7 h. 1/4). — Mardi, 3, *les Cœurs d'or*, com. en 3 actes; *Trop beau pour rien faire*, com. en 1 acte.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Spectacle-concert des Bouffes-Bruxellois. — Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies. — Représentation de M. Trewey, l'incomparable clown équilibriste.

JARDIN ZOOLOGIQUE (rue Belliard). — Entrée : 1 fr.; aquarium, 50 cent. (Omnibus américain.)

Un Libraire-Editeur, notable commerçant à Paris, désire trouver un associé actif et intelligent, destiné à lui succéder. — S'adresser à Mme L. RUAUD, boulevard Saint-Michel, 13, à Paris.

Opérations **Insensibles**, pièces **Dentaires**, sans crochets et dentiers sans ressorts. Docteurs ADLER, membres du corps médical, rue Royale, 136, à **Bruxelles**, et 4, rue Meyerbeer, à **Paris**.

Insensibilisateur Duchesne. Extractions et pose de dents *sans douleurs*, 45, r. Lafayette, Paris.

La Société anonyme des Laminoirs de Châtelet a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le dividende de l'exercice 1871-72 sera payable, à partir du 2 janvier prochain, à la caisse de la Société, à Châtelet, et à celle de MM. Delloye-Dodémont et Ce, à Huy, et J. et C. Delloye et Ce, à Charleroi.

Châtelet, le 2 décembre 1872.

Le directeur gérant,
D. HOVINE.

4158

A GENTLEMAN having been the working partner of an export and import firm in England, and capable of giving the very highest references in England and abroad, wants a situation of trust, at confidential clerk, manager, director or secretary. Can introduce many new connections. Apply postpaid mit D. S. to the *General advertising office* of *Nygh et Van Ditmar* (*Rotterdam*). 4162

AVIS IMPORTANT

NAVIGATION REGULIÈRE
entre
ANVERS ET LONDRES
ET VICE VERSA.

Grande réduction du prix de passage.

Par les magnifiques steamers de 1re classe :

Marguerite, capit. E.-J. BEARMAN, partant d'Anvers tous les *Mercredis soir.*

Nestor, capitaine FROST, partant d'Anvers tous les *Samedis soir.*

PRIX DES PLACES :

1re cabine, billet simple....	**15**	shill.,	fr. **18-75**
Aller et retour, billet valable pour un mois.....	**25**	»	» **31-25**
2e cabine, billet simple....	**10**	»	» **12 25**
Aller et retour, billet valable pour un mois.....	**15**	»	» **18-75**

Pour plus amples informations, s'adresser à Anvers à MM. MARQUER frères et Ce, armateurs, rue St-Paul, 7, et à Londres à MM. HOFMAN SCHENK et Ce, 4, Vine street Minories. 2351

A VENDRE et à voir tous les jours, de dix à onze heures, rue de l'Equateur, 24, un beau landau fait par Bender, une belle jument bai brune anglo-normande. 3892

LIGNE RÉGULIÈRE
ENTRE
ANVERS ET HAMBOURG
URANIA, capitaine WITT.
VENUS, » WITT.
PARTANT TOUS LES SAMEDIS AU SOIR.
alternativement l'un de Hambourg et l'autre d'Anvers

PRIX DU PASSAGE :

Passagers d'Anvers à Hambourg, 1re cabinet sans nourriture	fr.	40
Enfants au-dessous de 10 ans moitié prix.		
2me cabine en entrepont, nourriture comprise	»	35
Voitures à quatre roues.....	P.-B. fl.	50
» à deux roues.....	»	» 30
Un cheval, sans nourriture.....	»	» 36
Un chien, » »	»	» 5

S'adresser pour plus amples informations à
141 VAN DEN BERGH, frs.

Une **Fabrique de soie à coudre** et à **machine**, dont les produits rivalisent sous tous les rapports avec les soies suisses, demande une maison solide à Bruxelles, ayant des relations dans toutes les provinces, pour la représenter en Belgique, moyennant provision, en cet article de consommation.

S'adresser, avec les preuves de solidité et de capacité, par lettres affranchies, à la fabrique de M. *Jules Leurs*, à *Ruremonde.* 4078

TAPIS à **VENDRE** environ 150 grands tapis pour appartements : moquette, Aubusson, Nîmes, Beauvais, etc., de toutes nuances et de toutes dimensions en très-bon état, parfaitement frais. S'adr, r. Dupuis, n° 5, près le marché du Temple, à Paris.

MENTON HOTEL DU PAVILLON
(Prince de Galles)
(Station hivernale 1872-73). Maison de 1er ordre, située en face de la mer, quartier Carnolès. Bains à hôtel. Omnibus à tous les trains. Equipages à l'hôtel.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Maison **Ferd. W. KUFFERATH** se charge de toutes réparations. — Spécialité de cordes de Naples. — 11, rue d'Assaut, Bruxelles. 3456

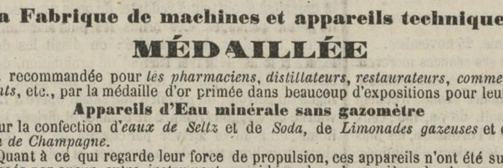

D'OSCAR KROPFF et Ce, à NORDHAUSEN (Thüringen).

La Fabrique de machines et appareils techniques

MÉDAILLÉE

est recommandée pour *les pharmaciens, distillateurs, restaurateurs, commerçants*, etc., par la médaille d'or primée dans beaucoup d'expositions pour leurs

Appareils d'Eau minérale sans gazomètre

pour la confection d'*eaux de Seltz* et de *Soda*, de *Limonades gazeuses* et de *vin de Champagne.*

Quant à ce qui regarde leur force de propulsion, ces appareils n'ont été surpassés par aucun autre instrument, aussi bien dans la manière de s'en servir que par l'économie d'*acide carbonique* qu'elles réalisent pour 1/3 de leur produit.

Ensuite la fabrique confectionne les

Machines à glace brute, si utiles pour les brasseries, d'une force de fabrication de glace brute de **50** à **1,000 livres** par heure, ainsi que les **Appareils à refroidissement** des bières inventées d'après un système particulier et des pompes de toutes sortes.

On délivre gratis sur demande franco les prix et certificats. 3781

MAISON GARNIE *à louer*, entièrement ou en partie, une des meilleures situations du quartier Léopold. — S'adr pour les informations, rue Champ-de-Mars, 43, dépôt anglais. 4150

Wanted by an English firm an agent connected with the *ministry of war.* Address B. 126, care of W.H. Smith et son, 1, New Brown street, *Manchester, England.* 4 32

Une *demoiselle* de bonne famille, âgée de 20 ans, catholique, bien élevée, qui connaît les ouvrages d'aiguille et aime les enfants, cherche une place de *Bonne*, etc. Elle conviendrait aussi à un établ^ment de bains et pourrait entrer de suite. S'adr init. S. B. 7185, à l'exp^on d'anno^ces de *Rud. Mosse*, à *Munich.*

GUIDE MÉDICAL DES **GENS DU MONDE** TRAITÉ DU DOCTEUR GŒURY-DUVIVIER *Maladies des voies urinaires et des organes générateurs de l'homme et de la femme.* — Rétrécissem^t, Epuisem^t, Affect. contag., Maladies des femmes, etc. 700 pag., 200 fig. : 5 fr. A Paris, chez l'auteur, 7, boul. Sébastopol, de 1 à 4 h. Traitem^t par correspondance.

LARDS ET JAMBONS.

Lard long Middles.....	fr. 1-08	le kil.
Jambon.....	» 1-50	»
Beurre (belge).....	» 1-80	»

4112 EDG. HARDY, à Tongres (Belgique).

Une INSTITUTRICE, Parisienne, diplôme supérieur, âgée de 30 ans, bonne musicienne, désire se placer.

S'adresser à Mlle STELLING, professeur, 31, rue d'Idalie, Bruxelles. 4163

A. PALLONES,
Professeur d'italien d'espagnol et de portugais,
Ixelles, rue Caroly, 32.

J. BAER & Cie. **Catalogue** de livres anciens et modernes, français et étrangers. Envoi fco. *Rue du Quatre-Septembre*, 2, Paris.

LES RHUMES, L'ASTHME et LA PHTHISIE
NAISSANTE SONT GUÉRIS PAR
les pastilles de **KEATING** pour la toux, moyen curatif certain pour les rhumes, les froids, l'enrouement et les autres affections de la gorge et de la poitrine. Dans la phthisie naissante, l'asthme et les rhumes, elles sont infaillibles. Ne contenant aucun élément nuisible, elles peuvent être prises par les femmes les plus délicates et les plus jeunes enfants.

Se vendent en boîtes par THOMAS KEATING, chimiste, etc., 79, St Paul's Churchyard, Londres. En détail, chez tous les droguistes du monde. Agence à Bruxelles : Pharmacie anglaise de CH. DELACRE.

FRÈRES MAHON, R. RIVOLI, 30, lundi, jeudi. Maladies de peau, de chev.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

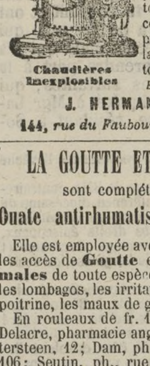

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Chaudières Inexplosibles

Envoi franco du prospectus détaillé.

J. HERMANN-LACHAPELLE
144, *rue du Faubourg-Poissonnière, A PARIS*

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

sont complétement guéris par la

Ouate antirhumatismale du Dr Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de **Goutte** et les affections **Rhumatismales** de toute espèce, contre les maux de dents, les lombagos, les irritations de poitrine, les maux de poitrine, les maux de gorge, etc.

En rouleaux de fr. 1-50 et de 80 centimes, chez : Delacre, pharmacie anglaise; Michiels, ph., rue Cantersteen, 12; Dam, ph., rue du Marché-aux-Herbes, 106; Seutin, ph., rue de la Madeleine, 50; J. Van Hoebroeck, 57, rue de la Montagne. 3440

AVIS. — LA BENZINE-COLLAS

Brevetée en 1851, pour le Dégraissage des Étoffes

est toujours **8, R. DAUPHINE,** A PARIS.

Se défier de la concurrence déloyale qui emprunte la même disposition d'annonce sur les flacons, ainsi que la même couleur du papier d'enveloppe. (2 *condamnations du tribunal de commerce*). 4160

INSTITUT NYCANDER, rue Belliard, n° 6.
Gymnastique médicale et orthopédique suédoise.
Pour Dames, Messieurs et Enfants.

Chaque personne ayant son traitement particulier et individuel, donné par des aides expérimentés, n'âge ni la faiblesse n'y mettent obstacle. 3603

LONGUENT HOLLOWAY

Remède infaillible pour les Jambes ulcérées, les Tumeurs, les Hémorroïdes et les gonflements glanduleux. — Se vend chez tous les pharm^ens à fr. 1-50, 3-75 et 6 fr. le pot. — Pour la vente en gros, s'adr chez le Prof^r **Holloway**, 533, Oxfort str., W. C., Londres.

INDISPENSABLE EN HIVER!

LAIT D'IRIS L.T. PIVER*

pour les soins de la peau
la fraîcheur et la beauté du teint

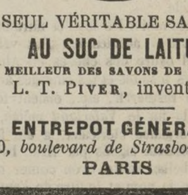

SEUL VÉRITABLE SAVON
AU SUC DE LAITUE
LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE
L. T. PIVER, inventeur.

ENTREPOT GÉNÉRAL :
10, *boulevard de Strasbourg*, 10
PARIS

BOURSE DE BRUXELLES DU 2 DÉCEMBRE.

Emp. 4 1/2 p. c.	108 50	Ch. fer piat. de Herve.	471 — P.
— 5 p. c. 1871.	101 25	BANQUES, CAISSES.	
— — p. c. 1865.	— —	Act. Banque Nationale	3840 — P.
— 2 1/2 p. c. 1848.	68 95	— Société Générale.	
Crédit. foncier, 4 1/2 p. c.	103 50	— — capital	1182 50 A
— 5 p. c. 1864.	97 75 P.	— — réserve	3827 50 P.
— — 1868	100 50	— Banque Belgique.	1150 — A.
C. d'av^ts p. l'Et. 4 1/2	99 25	— — Bruxelles	625 — P.
— — 5 p. c.	— —	— — d'Anvers.	— —
Emp. de la province.	99 50	— — C. anversoise	620 — A.
Emp. de la ville (1865.	101 —	— Mutualité indust.	980 — P.
— — 1868.	96 —	— — Réunies	717 50 —
— — 1869.	160 —	— Soc. Immobilière	555 — A.
— — 1871.	107 — A.	— — d'Anvers	— —
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	99 95 A.	B. de l'Union, libérée	— —
Ville de Liége, 3 1/2 %	71 —	— — non lib.	— —
— — 5 p. c. 1860.	93 50	B. belge du com. etind.	548 — P.
— — 1868.	99 50	Banq. destrav. publics	763 50
— d'Anvers 1869.	— —	Cert. liq. Banq. Géo.	26 25
— — 1871.	103 —	Crédit liégeois.	— —
— de Gand 1868.	107 75 A.	Banque de Tournai.	290 — P.
— d'Ostende,	— —	B. de Crédit comm.	350 — A.
entièrement.	— —	Banque de Flandre.	— —
H. et E.-Flens, remb.	1668 — P.	Comptoir général.	550 — P.
Bassins houillers remb.	380 — A.	Iowy ts unis, nv. par.	— —
Anvers-Gand.	— —	E. et Bas-Flens, cap.	— —
Sambre-et-Meuse.	853 — A.	Anvers-Gand.	— —
— act. priv.	— —	Jurbise.	— —
Hainaut-Liége, anort.	— —	Sambre-et-Meuse.	— —
— — privilégié.	103 —	Crédit liégeois.	420 — P
— — 1868.	330 50 A.	Bas-Belge.	1255 —
— — 1869.	237 50 A.	Dendre-et-Waes.	— —
Nord-Belge.	512 — P	Flandre occidentale.	650 —
Dendre-Waes.	— —	Anvers-Rotterdam.	622 50
Flandre occidentale.	— —	— — nouv. ém.	— —
— — 2e émis.	530 —	Pepinster-Spa.	— —
Anvers-Rotterdam.	514 50	Tarnkoul.	— —
Pepinster-Spa.	— —	Luxembourg.	437 50
Mons-Hautmont, action	— —	— — privilégié	— —
— — obligat.	326 50	Chimai.	— —
Grand-Luxembourg.	489 — P.	Centre.	215 — A.
Chimai.	241 50	Lichtervelde-Furnes.	— —
Centre.	277 —	Recico-